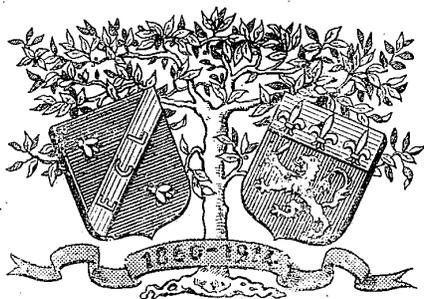


Quatorzième Année. — N° 132

Mai 1917

BULLETIN MENSUEL
DE
l'Association des Anciens Elèves
DE
L'ÉCOLE CENTRALE
LYONNAISE

MÉDAILLE D'OR : EXPOSITION INTERNATIONALE DE LYON 1914



SOMMAIRE

Chronique de l'Association :
Documents administratifs :
Statuts de l'Association et Règlement général.
Chronique de l'École.
Chronique de la Guerre.
Changements de situations.
Annuaire (3^e partie) 1894-1896.

ÉPHÉMÉRIDES

Samedi 19 Mai : Dîner de Guerre,
Brasserie des Archers.

Tous les Samedis : Réunions hebdomadaires, local de l'Association.

Premiers jeudis du mois :
Dîners et réunions mensuelles, Paris

— ♦ —
PRIX DE CE NUMÉRO : 0.75 CENT.
— ♦ —

Secrétariat et lieu des Réunions de l'Association

24, RUE CONFORT, LYON

Téléphone : 48-05

AVIS DE LA TRÉSORERIE

Cotisations 1917

Nous prions les Sociétaires qui n'ont pas encore acquitté leurs cotisations, de nous adresser directement leurs versements sous la rubrique :

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'E. C. L.
24, rue Confort, Lyon

Nous les informons qu'à partir du 1^{er} juin nous ferons parvenir aux retardataires un avis de paiement suivi d'une valeur de recouvrement par la Poste, du montant de la cotisation de l'année courante augmentée des frais, soit 10 fr. 90 cent.

Nous rappelons que les cotisations en retard peuvent s'acquitter avec celles de l'année courante, et nous prions les camarades auxquels leurs ressources permettent quelque générosité de se souvenir que le chiffre de notre cotisation n'est pas limitatif des versements qu'ils peuvent faire pour aider notre œuvre et nous leur recommandons de ne pas oublier également notre Caisse de Secours.

Les cotisations et souscriptions peuvent être versées à la permanence tous les jours non fériés, de 14 à 17 heures, ou envoyées à *M. le Trésorier de l'Association E. C. L., 24, rue Confort.*

Quatorzième Année. — N° 132

Mai 1917

BULLETIN MENSUEL
DE
l'Association des Anciens Elèves
DE
L'ECOLE CENTRALE
LYONNAISE

MEDAILLE D'OR : EXPOSITION INTERNATIONALE DE LYON 1914.

CHRONIQUE DE L'ASSOCIATION

RÉUNION DU 24 MARS 1917

PREMIER DINER DE L'ASSOCIATION
en l'honneur de ses Membres participants et Acheteurs
de la Foire de Lyon

Ainsi que notre dernier Bulletin l'avait annoncé, sur la demande de plusieurs ingénieurs E.C.L. ayant participé à la première foire de Lyon 1916, nous avons organisé une réunion spéciale à l'occasion de la foire 1917. Cette réunion a eu lieu le 24 mars, à l'Hôtel de l'Europe, et a eu le succès que nous avons présumé.

Les *fondateurs* de cette nouvelle tradition qui se perpétuera chaque année, ont été les camarades suivants, qui se sont retrouvés autour de M. LA SELVE, président, et de M. H. RIGOLLOT, directeur de l'Ecole.

MM. H. LA SELVE (1865), L. COMMANDEUR, J. BARLET (1878), I. MATHIAN (1879), P. GUILLOT (1881), U. CARLIN (1882), E. COT (1884), P. BRUN (1885), E. AUBLÉ, J. LARGE, A. MEUNIER (1887), J. PLESSON (1888), C. RIGOLLET (1892), N. JAGOT-LACHAUME, A. GOY, L. PALLORDET (1894), J. ROME (1895), P. MAGNIN (1897), C. BOUVIER, M. CHANÉ (1902), E. VENOT (1903), E. ALLIOD, R. DE COCKBORNE, A. LACHAT, G. MALTERRE (1905), H. SAVY (1906), E. BRET, G. BURDIN, E. GUIL-

LOT, P. PARADIS (1907), P. HUMBERT, G. GIRAUDIER, L. LAFFIN, H. PASCAL, C. PÉLISSIER (1908), P. NOTAIRE, H. RAVET (1909), J. HOPPE-NOT, P. VANEL (1910), J. CHARVOLIN, L. GANEVAL, L. BAUMERS, E. BRUN, H. MANIÈS (1911), V. MAGNIN (1912), A. CELLARD (1913), L. LAURAS, J. L'HUILLIER, F. PERCHET, A. PÔYETON, P. RICHELMI (1914), L. CAVAT (3^e A.).

Un certain nombre des adhérents au dîner étaient participants à la Foire et ont profité de la réunion pour échanger leurs vues et traiter des affaires avec leurs collègues. Ces réunions en dehors de leur caractère amical ont donc un réel intérêt pratique et nous ne cesserons d'encourager nos membres à s'y rendre de plus en plus nombreux. Les soucis de l'heure et les difficultés présentes d'organisation ne nous ont pas permis de compléter cette réunion par une visite collective le lendemain, des stands appartenant à nos camarades ; nous n'en perdons pas de vue l'utilité et l'année prochaine nous comptons bien pouvoir ajouter cette visite au programme. Constatons simplement cette année la bonne réussite de cette réunion inaugurale, sa simplicité, le caractère de sérieuse et de franche intimité des membres de notre Association et adressons tous nos remerciements aux *Fondateurs du dîner de la Foire de notre Association*. C'est par des réunions de ce genre que s'ébauchent les bonnes relations d'amitié et d'affaires, si précieuses dans la vie moderne.

L'annonce de notre réunion avait été faite par les éditeurs du *Bulletin Officiel de la Foire*, dans la forme suivante, sous le titre : « Une intéressante réunion ».

L'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Centrale Lyonnaise, qui groupe 1.250 ingénieurs, organise un dîner à l'occasion de la Foire en l'honneur de ses membres qui font partie de l'Administration de la Foire, qui président des Groupes, qui y contribuent à titre de participants ou d'acheteurs. Cette réunion aura lieu le samedi 24 mars, à l'Hôtel de l'Europe, et marque ainsi, malgré les soucis de l'heure présente, l'encouragement que cette si importante Association tient à apporter au grand effort économique national que réalise la Foire de Lyon.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration de l'Association s'est réuni le 17 mars 1917, sous la présidence de M. LA SELVE. Neuf membres étaient présents.

La séance est ouverte à 20 h. 30 et est consacrée en totalité à l'examen des affaires courantes. A 21 h. 15, cet examen et l'échange de vue entre les membres étant terminés, la séance est levée.

Réunions hebdomadaires

Nous rappelons que notre local de Réunion, 24, rue Confort, est ouvert *tous les samedis de 20 à 22 heures*, et nous insistons auprès de nos membres pour qu'ils prennent l'habitude de s'y donner rendez-vous de temps à autre.

Remarqué parmi les fidèles de ces petites réunions amicales, depuis notre dernier numéro : MM. E. AUBLÉ (1887), N. JAGOT-LACHAUME (1894), R. DE COCKBORNE (1905), E. BRET, G. BURDIN, P. PARADIS (1907), M. CHOFFEL (1910), L. LAURAS (1914), etc., etc., en outre des conseillers de service présents : MM. M. NAYLIES (1872), L. COMMANDEUR (1878), L. MATHIAN (1879), A. BRAEMER (1881), L. PALLORDET (1894), L. GANEVAL (1911), etc., de MM. A. LACHAT (1905), *secrétaire* et G. GENEVAY (1884), *archiviste*, etc.

Nous ne doutons pas que ce petit noyau s'augmente rapidement et atteigne le nombre d'avant la guerre.

Notre Activité extérieure

Notre secrétariat a entretenu, au cours de la guerre, une correspondance active avec un certain nombre de grands groupements nationaux et locaux, ainsi qu'avec un certain nombre de personnalités officielles gouvernementales pour le meilleur bien des intérêts communs. Nous avons été ainsi en relations au cours de ces derniers temps pour divers motifs, principalement avec divers services militaires d'inspection des forges, de contrôle d'artillerie ou de génie, avec le service des poudres, le sous-secrétariat des munitions, etc. Citons encore l'Office National du Commerce extérieur, la Chambre de Commerce de Lyon, la Société des Ingénieurs civils de France, etc. Nous mentionnons encore nos relations avec le monde parlementaire pour des renseignements demandés ou fournis par notre Association au sujet du projet de loi de M. le sénateur ASTIER, sur l'Enseignement technique, du projet de M. le sénateur GOY, sur la création de Facultés des Sciences appliquées, du projet de MM. Henry PATÉ et J.-L. BRETON, sur la création d'un cadre d'ingénieurs-chimistes militaires, etc. Nous avons signalé également la meilleure utilisation que pourrait avoir la mobilisation de nombre de nos membres en les affectant à des usines de guerre, en attirant l'attention sur ceux pour lesquels les affectations militaires ne sont pas en rapport avec leurs positions civiles, leurs connaissances techniques et l'habitude du commandement et qui pourraient avoir ainsi un rendement plus élevé que celui qu'ils ont actuellement.

Nos sociétaires peuvent se rendre compte par ce résumé succinct que leur administration ne néglige rien, dans la limite de ses attributions, pour la défense des intérêts dont elle a charge. Nous avons tenu à signaler en passant cette action qui, pour ne pas être visible

à tous, n'en est pas moins efficace, porte peu à peu ses fruits, et amène chaque jour des résultats positifs.

Nous rappelons également que par note insérée au Bulletin N° 130, nous indiquions que le Conseil d'administration de l'Ecole s'occupait auprès du gouvernement pour que les Elèves diplômés de l'Ecole Centrale Lyonnaise jouissent des mêmes faveurs au point de vue militaire que les Elèves des Ecoles indiquées dans la loi du 24 avril 1916, c'est-à-dire pour qu'ils soient nommés d'office sous-lieutenant. Cette demande apostillée par la Chambre de Commerce de Lyon, sous le haut patronage de laquelle l'Ecole est placée est, aux dernières informations, en présentation à la Commission parlementaire compétente.

Palmarès de l'Exposition

A la liste des récompenses individuelles à l'occasion de l'Exposition Internationale de Lyon, publiée dans notre Bulletin n° 128 (juillet 1916) et concernant les membres de notre Association, nous sommes heureux d'ajouter parmi les récompenses, les noms omis de nos camarades : MM.

BERTHIER Antoine (1895), *Diplôme de mérite*, décerné par le jury supérieur, comme *Membre du jury et Diplôme de Grand Prix* à la Section d'Economie sociale.

† DAULIN Louis (1895), *Diplôme de Médaille d'or*, pour l'industrie à domicile.

Demandes de nouvelles de Sociétaires

Nous insérons ci-dessous la liste de nos sociétaires dont les derniers Bulletins ont été retournés par la Poste jusqu'à ce jour, avec mention : Parti sans adresse. Nous prions les camarades qui auraient les bonnes adresses de ces collègues, de vouloir bien nous les faire parvenir. Cette liste est indépendante de celle des « Inconnus ».

MERLIN Paul (1876), précédemment à Châlons-sur-Marne.

BOLLARD Charles (1890), précédemment à Constantine.

DE JOANNIS Raymond (1895), précédemment à Paris.

THIERS Léon (1897), précédemment à Millau.

CHAIX Jules (1898), précédemment à Thury-Harcourt.

MANGIN Albert (1898), précédemment à Nice.

CHAIX Léon (1900), précédemment à Hyères.

CHAMBOUVET Aimé (1905), précédemment à Grenoble.

FERRAND Louis (1906), précédemment à Dunkerque.

VINCENT Marcel (1907), précédemment à Villers-le-Lac.

GARCIA-BARRACA (1908), précédemment à Madrid.

MARTENET Philippe (1909), précédemment à Limoges.

GALLAND Jean (1910), précédemment à Marseille.

CABAUD René (1911), précédemment à Lyon.
LIU-HONG-KUEN (1912), précédemment à Hank'ou.
CRÉMIEU Georges (3^e An.), précédemment à Monestier-de-Clermont.

Aussi, ne cessons-nous de recommander à nos sociétaires de nous faire parvenir leurs changements d'adresse dès qu'ils se produisent et pour ceux sujets à des déplacements fréquents de nous indiquer une adresse fixe de famille.

Pour l'Enseignement technique

Nous signalons à nos sociétaires, le remarquable article de M. le sénateur P. ASTIER, *président de la Commission de l'Enseignement technique*, intitulé : « *Il faut constituer une armée économique* », et paru en article de fond dans le grand quotidien français : « *Le Journal* », du 14 mars 1917.

Au cours de l'article, l'auteur indique en première ligne parmi les Ecoles privées qui *ont été des pépinières d'ingénieurs de grande valeur*, l'Ecole Centrale Lyonnaise.

Notre Conseil d'administration se fait l'interprète de tous nos membres pour renouveler à M. le sénateur ASTIER, l'expression de ses meilleurs sentiments à l'occasion de sa compétente appréciation sur nos membres et sur notre Ecole.

Cette question de l'Enseignement technique supérieur en France est devenue, par suite de la guerre et de ses conséquences économiques, une des questions les plus sérieuses à examiner par tous ceux qui prévoient les besoins de l'industrie française et l'avenir de la nation pour sa place sur les marchés futurs. Cette question a donc suscité également une communication des plus documentées de MM. LÉON GUILLET, à la *Société des Ingénieurs civils de France*, sur *l'Enseignement technique supérieur*.

La discussion de la si intéressante communication de M. LÉON GUILLET, qui comporte l'étude de la question en France et à l'étranger avec l'indication des progrès nécessaires, s'est prolongée à plusieurs séances et a atteint un tel développement que les nombreux camarades qui s'intéressent à cette question d'actualité, sont priés de se reporter pour les détails aux *Procès-verbaux* et aux *Mémoires* et *Compte rendus* de la Société des I.C.F. pour embrasser la communication et la discussion postérieure, dans son ensemble. Nombre de commentaires verbaux ou écrits ont accompagné le document primitif et le même ordre du jour s'est poursuivi à plusieurs réunions. Nous ne retiendrons pour notre Bulletin que le document suivant qui nous concerne. Notre Ecole est citée (page

637 des Mémoires), sur le document de M. Léon GUILLET, et parmi les annexes à la discussion du mémoire ; notre Conseil d'administration a adressé à M. le Président de la Société des Ingénieurs Civils de France, la lettre suivante insérée au *procès-verbal* de la séance de la Société des I.C.F. du 23 février 1917 (page 104).

L'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Centrale Lyonnaise, qui groupe 1250 Ingénieurs, suit avec le plus vif intérêt la communication en cours sur l'Enseignement technique supérieur et les développements présentés à la Société des Ingénieurs civils de France à diverses séances. Les conclusions qui seront données à la question posée, étant des plus importantes pour l'avenir industriel de la France, notre Association tient à apporter sa contribution à la discussion en attirant la vigilante attention de tous ceux qui s'intéressent à l'Enseignement technique supérieur, sur l'appoint que nous donnons pour le recrutement du personnel technique et les efforts que nous pouvons donner dans le mouvement industriel de l'après-guerre.

Notre Association est heureuse de rappeler le rôle de l'Ecole qui a formé ses membres. Fondée en 1857, elle est la première en France, qui ait réalisé la décentralisation de l'enseignement technique supérieur, avec le plein succès que prouve l'Annuaire de ses Anciens élèves. Une telle œuvre s'est réalisée avec le caractère particulier à notre grande cité, pour la plupart de ses grandes institutions. Elle a toujours conservé le caractère d'initiative privée, que lui ont donné ses fondateurs et son but *complètement désintéressé*, exemple à citer si jamais on écrit l'histoire de l'enseignement technique en France. Placée sous le haut patronage de la Chambre de Commerce de Lyon, possédant un corps enseignant où la Faculté des Sciences de l'Université de Lyon entre pour une bonne part, recevant le concours de subventions et de bourses du Conseil Général du Rhône et du Conseil Municipal de Lyon, cette alliance lui a permis d'arriver à son état de prospérité actuel. Le Président de son Conseil d'administration en exercice est le président actuel de la Chambre de Commerce et son directeur est professeur-adjoint à la Faculté des Sciences. Son mode d'administration lui permet d'adapter avec souplesse son enseignement aux besoins nouveaux de l'industrie et de réaliser nombre de réformes utiles encore à l'état de projets dans des institutions analogues.

Lyon, par son industrie propre, situé au centre d'une région des plus industrielles de France, proche des bassins houillers et des usines métallurgiques de la Loire, au voisinage des Alpes qui fournissent la Houille blanche, remplit toutes les conditions favorables au développement d'une telle Ecole. Cette situation privilégiée met à la disposition des élèves, comme objet d'études, tout un ensemble d'installations, leur montrant l'application immédiate de l'enseignement technique qu'ils reçoivent et qui leur est des plus profitables lors de leur passage de l'Ecole à l'usine. La fondation de l'Ecole Centrale Lyonnaise a permis à nombre de familles de la région, pour lesquelles l'éloignement de Paris aurait été un obstacle à l'instruction technique de leurs enfants, de les faire bénéficier d'un enseignement qui a fait ses preuves.

Notre Association est donc heureuse de la circonstance qui lui permet d'apporter sa part de reconnaissance à son Ecole, en signalant à la Société des Ingénieurs civils de France la part intéressante pour le développement de l'enseignement technique qu'elle fournit. Notre Association est d'autant plus heureuse de s'y associer que nombre de ses membres font partie de la Société des I.C.F. et qu'elle y a toujours entretenu les meilleures relations.

L'Ecole Centrale Lyonnaise faisait partie des participants de la Foire de Lyon. Elle était inscrite au Groupe 54 (Enseignement tech-

nique), et son stand était situé au Palais Municipal du quai de Bondy, au premier étage. Elle occupait dignement sa place avec des documents pleins d'intérêts et a eu nombre de visiteurs, ainsi que toute la section qui était groupée sous le titre général : *Exposition annuelle de l'Enseignement technique français*. On y remarquait des vues photographiques de l'Ecole, les projets dressés par les élèves, les travaux d'ateliers exécutés pour la Défense nationale par les élèves des cours créés pour les blessés en traitement aux hôpitaux de Lyon, des graphiques et statistiques concernant l'Ecole, la liste des cours professés, etc.

Le 28 mars 1917, M. le Président de la République, accompagné de divers membres du gouvernement, a rendu visite à la Section, où M. POINCARÉ a reçu toutes explications utiles sur les documents exposés par les grandes Ecoles techniques qui ont pris part à cette intéressante manifestation.

A l'occasion du Congrès de la Foire de Lyon, a eu lieu également une conférence de M. Victor CAMBON, le distingué ingénieur, sur l'*Enseignement technique*. Ce rapport a été présenté le 30 mars, en présence d'une nombreuse assistance, dans la Salle des Fêtes du Conservatoire, à Lyon. Son analyse dépasserait le cadre de cet article. Très documenté, M. CAMBON passe en revue l'Enseignement technique en France, indique ses lacunes et indique ce que les étrangers, en particulier les Etats-Unis d'Amérique, ont réalisé à cet égard, avec un régime de pleine liberté, puis il indique les efforts à faire dans l'après-guerre. Nous ne retiendrons ici que la conclusion du rapporteur sur le point suivant :

Qui devra administrer les Ecoles techniques nécessaires à créer ou à développer en France ? Et M. CAMBON, en de puissants motifs, indique que ce rôle devrait être confié à une réunion de membres des Chambres de commerce, d'industriels, de professeurs d'Université. Il remarque que c'est par des procédés analogues que s'est créée en notre ville l'*Ecole Centrale Lyonnaise*, et rappelant la situation exceptionnelle de notre cité à cet égard, conclut : « C'est à Lyon qu'il appartient de démontrer la valeur de l'enseignement technique étayé sur une saine liberté ».

M. COIGNET, président de la Chambre de Commerce et président du Conseil d'administration de l'E.C.L., présidait cette remarquable conférence. En félicitant le conférencier, M. COIGNET indique la nécessité de développer les Ecoles de province. Il faut appliquer les idées de décentralisation au développement des Ecoles techniques lyonnaises. La conférence de M. CAMBON doit aider à solliciter les efforts de tous les Lyonnais à cette tâche.

Le Conseil d'administration de notre Association est heureux de s'unir aux conclusions de M. CAMBON et de lui adresser ses plus vives félicitations.

CARNET FAMILIAL

Mariages

Nous avons le plaisir de faire part des mariages suivants de nos sociétaires :

M. *Pierre* THIMEL (1908), ingénieur aux établissements Haour frères, à Lyon, avec Mlle *Josette* BOUVET.

M. *Joseph* CROIZAT (1910), ingénieur, actuellement mobilisé, avec Mlle *Berthe* LAURIE, célébré à Lyon, le 10 mars 1917.

M. *Louis* VARENNE (1912), ingénieur, actuellement mobilisé, avec Mlle *Claire* VACHER, célébré à *Chadoleuf* (Puy-de-Dôme), le 7 avril 1917.

Naissances

Mme et M. *Paul* BRUNON (1908), ingénieur à Saint-Etienne, ont eu le plaisir de nous faire part de la naissance de leur fille *Denise*.

Deuils

Nous adressons toutes nos condoléances à nos camarades :

Eugène VALDANT (1899), sous-inspecteur de la voie à la Cie P.-L.-M. qui a eu la douleur de perdre sa femme.

Francisque DONIN (1906), ingénieur aux Etablissements Berliet, qui a eu le chagrin du décès de son père.

Charles VOISIN (1907), ingénieur, mobilisé à la Société française Radioélectrique, à Suresnes a également eu la douleur de perdre son père.

NÉCROLOGIE

Maurice RAABE (1874)

C'est avec une grande affliction que nous avons appris le décès de notre distingué camarade, dont l'inhumation a eu lieu le 30 mars 1917, au cimetière d'Asnières. Notre sociétaire laisse à ceux qui l'ont connu à l'Ecole, le souvenir d'une cordiale affabilité ; sa vie industrielle fut des mieux remplies et est digne de servir d'exemple aux jeunes générations de l'Ecole, auxquelles il s'intéressait tant. Son

énergie et son travail lui assurèrent une brillante carrière, un horizon d'activité rarement égalé. Une simple nomenclature suffira à montrer le travailleur infatigable qu'était Maurice Raabe, et combien sa valeur fut appréciée. Les services qu'il rendait à l'heure présente étaient immenses, la mort vient de l'enlever à l'âge de 63 ans.

Ayant débuté à la Compagnie des Dombes, Maurice Raabe passa deux années à l'usine Koch, à la Souterraine, dans la Creuse. Notre ami s'était allié à la famille Koch, dont le nom a été honoré spécialement à la cérémonie du 20 juillet 1914, où Maurice Raabe fut convoqué à Lyon, lors de l'apposition d'une plaque commémorative à l'Ecole française de tannerie, en reconnaissance des services rendus par MM. Michel, Zimmermann, Alégatière et Koch, pour la découverte et l'application des extraits tannants.

En 1880, nous le retrouvons inspecteur des ports et des chemins de fer de la Réunion, à Saint-Denis ; en 1891, il est nommé directeur du chemin de fer Nord-ouest argentin.

En 1897, il passe comme directeur du chemin de fer de Santa-Fé, en Argentine ; en 1900, il est ingénieur à la Société syrienne de construction et d'exploitation et, en 1902, ingénieur du chemin de fer Dakar-Saint-Louis. Revenu à Paris, nous le trouvons ensuite administrateur de la Compagnie du chemin de fer Dakar-Saint-Louis, de la Compagnie des Chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône, de la Société des Chemins de fer helléniques, de la Société d'exploitation de chemins de fer en Corrèze, de la Compagnie des Chemins de fer de la Limagne, de la Compagnie du Tramway des Vosges, de la Compagnie des Chemins de fer de Bône-Guelma et prolongements. En 1914, notre camarade recevait sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur, au titre de l'Exposition de Gand. Cette haute distinction lui était accordée pour les services rendus comme administrateur de nombreuses compagnies de chemins de fer françaises et étrangères.

La mort le surprend comme administrateur-délégué de la Compagnie des Chemins de fer de Dakar à Saint-Louis, président de la Compagnie des Chemins de fer de la Limagne, président des Tramways des Vosges, administrateur de la Compagnie d'électricité du Sénégal et des différentes autres sociétés énumérées : Bône-Guelma, etc., etc.

Un camarade de relations si agréables et qui a si hautement honoré notre Association est une perte des plus sensibles, aussi présentons-nous à sa famille, à sa veuve, à ses enfants et petits-enfants, nos plus sincères sentiments de sympathie et ses camarades qui l'ont connu en conserveront un souvenir des plus émus. Notre Conseil d'administration, au nom de tous ses membres, se joint à eux pour ce tribut rendu à sa mémoire.

Theodore HEILMANN (1887)

Theodore-Frédéric Heilmann, directeur de la Société Régionale d'Electricité de Vienne, ancien ingénieur de la Société Grenobloise de Force et Lumière, lieutenant de réserve au 5^e régiment d'artillerie lourde, puis détaché à l'Inspection des forges de Lyon, est mort des suites de maladie contractée au front, le 26 mars 1917, dans un hôpital militaire de Lyon, où il était en traitement depuis le mois d'octobre 1916.

Notre Association, fière de son nom et de sa carrière, l'inscrit avec douleur à la suite de ceux de nos camarades qui l'ont précédé sur la liste, déjà longue, des victimes de la guerre.

C'est au milieu d'une affluence considérable de parents, d'amis et de camarades d'école, ayant à leur tête M. H. LA SELVE, et parmi lesquels nous avons reconnu MM. EYMARD (1873), DROUHIN (1876), COMMANDEUR (1878), COLAS (1885), AUBLÉ, LARGE, MURY (1887), qu'eurent lieu le 29 mars, au Temple protestant du quai de la Guillotière, les funérailles simples mais pourtant grandioses, de notre regretté camarade, dont le cercueil recouvert du drapeau tricolore, de sa varcuse et de son képi de lieutenant d'artillerie, était entouré de fort belles couronnes, parmi lesquelles on remarquait celles de notre Association et des Alsaciens-Lorrains de Vienne (Isère).

Au milieu de la cérémonie qui fut solennelle et où les sons plaintifs des orgues augmentaient son caractère de grande tristesse, M. le Pasteur Fabre, ami personnel du défunt, retraça en un langage noble et élevé la vie si bien remplie de notre camarade, qui réunissait sous une forme harmonieuse des qualités de cœur et de sentiments qui se manifestaient aussi bien dans son service que dans les affaires, dans ses relations que dans sa vie privée, au milieu de ceux qui lui étaient chers et que la mort prématurée, à un âge où les espérances font place au bonheur, vient de jeter dans la plus cruelle affliction.

A Vienne, Heilmann était estimé et aimé de tous à cause de la conscience scrupuleuse avec laquelle il s'acquittait des services multiples que sa qualité de directeur de la Société régionale lui imposait et aussi de la belle ardeur qu'il mettait à servir bien des causes nobles et généreuses, celle entre autres de l'Antialcoolisme.

M. le Pasteur Fabre a rendu un suprême hommage à Heilmann en proclamant avec une visible émotion qui s'est répandue dans l'assistance, qu'il avait donné sa vie à la France !

Nous savons, en effet, qu'après la retraite de Sarrebourg, à Foulery, où il avait perdu tous les hommes de son service et d'où il était revenu seul officier avec six hommes, Heilmann en ressentit une commotion cérébrale tellement violente que malgré tous les soins dévoués et éclairés qui lui furent prodigués, il ne s'en guérit pas. Mais confiant en sa guérison, il l'implorait journellement pour retourner au front, a déclaré M. le Pasteur Fabre.

Un tel hommage rendu par un homme éminent au caractère d'Heilmann, eut suffi pour auréoler d'un pur éclat la mémoire de cet

ingénieur qui, au moment tragique, sut devenir soldat ! Mais au cimetière de la Guillotière, M. le Pasteur Fullipot, professeur à la Faculté de Théologie de Genève, et M. le Pasteur de Vienne, G. Benoît, sont venus apporter à leur tour en un langage éloquent, un tribut de reconnaissance, de considération et d'estime à celui qui durant sa vie, sut donner tant de preuves de solidarité sociale, d'honnêteté scrupuleuse et invariable dans les affaires et dans ses amitiés.

Il n'est personne parmi tous ceux qui l'ont approché de près qui n'ait emporté d'Heilmann l'impression de bonté, de droiture, de bienveillance et de généreuse sollicitude qui se dégageaient de sa personne et de son réconfortant langage, surtout lorsqu'il s'agissait d'être utile à ses semblables ou de les aider de son expérience éprouvée et de ses conseils. De tels caractères honorent la société et les individus.

L'Association des Anciens Elèves de l'E. C. L., perd en Heilmann un de ses membres les plus assidus, les plus estimés et qui l'a constamment honorée.

Nous qui avons passé ensemble à l'Ecole trois années consécutives, nous rendons un hommage ému et sincère à toutes ses belles qualités de cœur, d'intelligence et de droiture ; aussi modeste qu'il était travailleur, Heilmann cachait sous sa timidité naturelle un esprit fin et jovial qui se manifestait quand cette timidité était vaincue.

Le jour de ses funérailles et par une coïncidence douloureuse, sa dépouille mortelle passa devant notre ancienne Ecole : des souvenirs lointains et des rêves oubliés nous sont revenus tristement et doucement. Nous avons vécu quelques instants avec Heilmann, nos trois années d'Ecole, tandis que lui, recouvert du drapeau tricolore, Souvenir du Soldat, emporté par le cruel destin, allait rejoindre vers l'au-delà nos glorieux camarades, morts pour la France !

L'Association des Anciens Elèves de l'E.C.L. présente à sa famille et à ses parents, l'expression de ses sentiments de douloureuse condoléance.

E. A. et A. M. (1887).

Biographie : Frédéric-Théodore Heilmann était né à Lyon, en 1868. Après avoir passé par le Lycée de Lyon et la Martinière, il fut reçu en 1884 à l'E.C.L., d'où il sortit en 1887 avec son diplôme d'ingénieur.

Il débuta comme aide-ingénieur aux Chantiers de la Buire, à Lyon, qu'il quitta en 1889 pour faire son service militaire dans l'artillerie à Grenoble.

Il entra ensuite chez MM. Lombard-Gérin qui le prennent comme collaborateur pour le transport de force électrique et éclairage à Cette, Château-Chinon et Montauban. Il entra ensuite comme ingénieur à la Société Générale de Force et Lumière à Grenoble, puis à la Société Franco-Suisse pour l'industrie électrique à Genève, enfin,

en 1903, il est nommé ingénieur de la Société régionale d'électricité de Vienne (Isère), dont il devint le directeur. Il était en même temps vérificateur des Comptes de la Société La Bridoire. Heilmann était membre du Conseil presbytéral de l'Eglise Réformée de Vienne, membre de la Commission exécutive du Synode des Alpes et du Jura ; vice-président de la Ligue Nationale contre l'alcoolisme ; vice-président de la Société Alsacienne-Lorraine à Vienne, expert près les Tribunaux et lauréat de la Mutualité. Il publia en 1907, en collaboration avec M. J. Pionchon, professeur à l'Université de Grenoble, le « Guide Pratique pour le calcul des lignes aériennes à courants alternatifs simples et triphasés », ouvrage fort estimé par les électriciens (1).

Claude GULLIET (1890)

Nous avons appris avec regret le décès survenu à Lyon, le 26 mars 1917, à l'âge de 47 ans, de notre camarade.

Dès sa sortie de l'Ecole, en 1890, il dirigea sa voie vers l'étude des applications de l'électricité. En 1895, nous le trouvons comme ingénieur de la Compagnie des Tramways Electriques de Nice-Cimiez, en 1897 comme Ingénieur des Tramways électriques de Rennes, en 1898 comme Ingénieur des Voitures de Paris. En 1899, il entre à la Maison de Dion, Bouton & Cie, comme Ingénieur, chef des Services Electriques. Enfin, en 1911, il ouvrait à Paris un cabinet d'études ayant rapport aux affaires d'électricité.

Tous ses camarades de promotion se joignent à notre Conseil d'administration pour adresser leurs meilleurs sympathies à sa famille si cruellement éprouvée.

Marius GRILLET (1898)

Nous avons été peinés d'apprendre le décès survenu le 7 mars 1917, dans sa 39^e année, de notre fidèle sociétaire, survenu à l'hôpital militaire de la rue Tissot, à Vaise. Notre camarade, qui avait été attaché aux services techniques de la Compagnie Générale des Eaux, avait été mobilisé comme sergent au 111^e régiment territorial d'infanterie. Versé ensuite dans le service auxiliaire, Il fut employé comme sergent au 158^e régiment d'infanterie, au service de place de la garnison de Lyon. Le chagrin causé par le décès de sa mère, survenu le 23 janvier 1917, altéra profondément une santé délicate et son état s'étant aggravé le 6 mars, il fut transporté d'urgence à un hôpital complémentaire militaire, où il expira le lendemain au matin. Ses funérailles ont eu lieu au cimetière de la Croix-Rousse. Cette mort foudroyante a été pour tous les membres de sa famille une peine bien douloureuse et nous lui adressons, au nom de tous nos sociétaires, tous nos plus vifs sentiments de sympathie.

(1) Grenoble. — A. Gratier et J. Rey, éditeurs.

ÉCHOS DES GROUPES

GROUPE DE PARIS

Siège : Grande Brasserie Victor, 28, boulevard des Batignolles (salle réservée). — *Métro* : Clichy ou Rome.

Réunions de guerre : le premier jeudi de chaque mois à 20 h.

Correspondance : S'adresser à M. L. BACKÈS, contrôleur d'artillerie, 24, rue d'Orléans, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Document rétrospectif

Avant d'aborder le compte rendu des Réunions actuelles du groupe de Paris, notre Rédaction tient à insérer le document suivant dont la publication a été retardée jusqu'à ce jour par les événements. Déjà depuis quelques numéros de notre publication, nous avons cherché à retrouver tous les documents intéressant notre Association sur son action à la veille de la guerre.

Aussi sommes-nous heureux de pouvoir publier aujourd'hui le compte rendu de la Réunion du 8 juillet 1914 qui fut, à Paris, la dernière avant la guerre. Nous avons tenu à le faire car il renferme la remise à M. BLANCHET, par le secrétaire du Groupe, de la médaille d'honneur de l'Association, décernée à l'occasion du Congrès, pour son inlassable activité à la tête du Groupe de Paris. Nous nous associons encore à cet hommage mérité, en regrettant l'absence du Président du Groupe de Paris, mobilisé. M. le Vice-Président de l'Association a pu faire revivre, en pleine guerre, le Groupe parisien et y a trouvé la tradition de fidélité de nos camarades aux réunions de notre Association dans la capitale, esprit que par son exemple et ses efforts, M. Blanchet n'avait cessé d'y entretenir

LA RÉDACTION.

RÉUNION DU MERCREDI 8 JUILLET 1914

Trente-huit camarades avaient répondu à la convocation du bureau du Groupe. Ce furent : MM. FALCOUZ (1876), BAUZAIL (1880), DUPERRON (1882), GABEL (1888), GULLIET (1890), J. BLANCHET, RIVAUX

(1891), A. COURRIER (1892), BERGERET, SAGMORTE (1893), BOUVIER (1894), de JOANNIS (1895), CUSSET (1897), BONVALLET (1901), MONNET (1902), X. MORAND (1903), FRANTZ, COQUARD, JOUBERT (1904), C. et G. MAILLARD, de COCKBORNE (1905), BRET, G. LAMY, ROUSSELLE, VERGEZ (1907), DOMECK, MERCIER, VERNIER (1908), P. ROUX-BERGER, MIRONNEAU (1910), CABAUD, TAVAU, VAN DOREN, VÊTU (1911), MAGNAN (1912), BALLOFFET, COULON (1913).

A 9 h. 15, M. BLANCHET ouvrit la séance. Le secrétaire du Groupe, M. JOUBERT, qui assista au Congrès, demanda la parole pour s'acquitter d'une mission dont l'avait chargé M. LA SELVE, président de l'Association, lors du banquet du 2 juillet, à Lyon, où notre camarade BLANCHET n'avait pu assister.

Il s'agissait de la remise à notre président de Groupe M. BLANCHET, au nom du Conseil d'Administration, de la *Médaille d'Honneur* de notre Association.

Ce fut en les termes suivants que le camarade JOUBERT fit cette remise :

Messieurs et chers Camarades,

A l'occasion du Congrès de notre Association des 1^{er}, 2 et 3 juillet courant, auquel j'ai eu le plaisir d'assister, j'ai été chargé par notre Président LA SELVE, lors du banquet qui eut lieu jeudi dernier, d'une mission que je suis particulièrement heureux de remplir.

Je me permettrai à cet effet de vous rappeler que notre camarade J. BLANCHET est le rénovateur du Groupe de Paris. Grâce à ses qualités du cœur et de l'esprit, il est depuis quinze ans le dirigeant éclairé de notre Groupe dont l'importance s'est accrue sous son habile activité.

La haute situation qu'il occupe dans le monde industriel de la région parisienne lui a permis d'assurer le placement de nombreux camarades qui se sont adressés à lui ou qui lui ont été envoyés. C'est là une des causes de l'accroissement des adhérents de notre Groupe.

L'amabilité du caractère de M. J. BLANCHET, son indéfectible initiative et surtout sa généreuse énergie ont su donner à notre groupement régional le bel essor que vous lui connaissez et contribuer d'une façon remarquablement efficace au développement de notre Association.

C'est avec cinq camarades que notre président J. BLANCHET a réorganisé le Groupe de Paris, c'est maintenant à la tête de près de 150 anciens Elèves qu'il poursuit avec les concours qu'il a si heureusement fait naître, l'œuvre de grande solidarité qu'a entreprise notre Association.

Cette œuvre ne devait pas rester ignorée. Aussi est-ce pour rendre hommage à tant de dévouement que notre Conseil d'administration a été heureux de saisir l'occasion de ce 2^e Congrès pour décerner la première fois à un membre dirigeant de notre Association, au chef du Groupe de Paris, sa plus haute récompense : *Sa Médaille d'Honneur*.

(Applaudissements prolongés).

Etant chargé par M. LA SELVE d'être son interprète auprès de vous, Monsieur BLANCHET, je vous prie de croire, mon cher Président, au témoignage le plus sincère de la sympathie et de l'admiration de l'unanimité des membres de notre Association.

La chaleur des applaudissements qui accueillirent au banquet de ce Congrès l'annonce de cette récompense, a montré combien ce témoignage était justement mérité.

Qu'il me soit permis ici d'être l'interprète également de tous nos camarades parisiens pour vous faire part de la joie et de la fierté que nous ressentons tous de la marque de profonde estime dont vous avez été l'objet de la part du Conseil d'administration de notre chère Association.

A la fin de cette allocution toute l'assemblée applaudit vigoureusement notre sympathique président du Groupe parisien que tous nos camarades entourèrent en lui serrant les mains pour le féliciter.

Notre président BLANCHET, véritablement surpris de cette distinction, ayant été jusqu'à ce jour tenu dans la plus complète ignorance de celle-ci, remercia non sans émotion l'assemblée de cette manifestation chaleureuse à son adresse.

M. JOUBERT fit ensuite un court exposé des principaux sujets du Congrès, puis après quelques échanges d'idées, cette réunion si amicale prit fin.

ONZIÈME RÉUNION DE GUERRE

Judi 1^{er} Mars 1917

Neuf camarades seulement se trouvaient groupés le premier jeudi de mars à la onzième réunion de guerre.

Ce furent : au dîner, MM. RICHARME (1886) — BACKÈS (1895) — CUSSET (1897) — BONVALLET, DUCROISSET, FERRIER (1901) — ROUX-BERGER (1910) ; à la réunion, les camarades ci-dessus et MM. GUILLOT (1885) — VOISIN (1907).

Ce fut une réunion fort amicale au cours de laquelle furent racontés des faits très intéressants sur l'emploi de notre flotte aérienne pour opérations de guerre et sur les effets terrifiants des gaz asphyxiants.

Les règlements militaires en vigueur mirent fin, à 21 h. 1/2 — trop tôt au dire des assistants — à cette réunion mensuelle qui n'aura de lendemain que le *jeudi 5 avril prochain*.

Nous remercions les camarades qui, au cours de la soirée, ont acquitté le montant de leur cotisation pour l'exercice 1916-17, et le versement du secours de guerre pour venir en aide aux familles éprouvées de quelques-uns de nos amis morts au champ d'honneur. A ceux qui ne peuvent assister à ces réunions mensuelles, nous leur lirons de s'acquitter de cette dette de solidarité en envoyant son montant par mandat-poste, et cela le plus tôt possible pour éviter des écritures et des frais inutiles de recouvrement à :

M. le Trésorier de l'Association E.C.L., 24, rue Confort, Lyon, sans désignation personnelle.

Enfin, nous rappelons aux adhérents du Groupe de Paris que les réunions mensuelles auront lieu dorénavant à la

GRANDE BRASSERIE VICTOR, 30, Boulevard des Batignolles

où une salle spéciale est mise à leur disposition tant pour le dîner que pour la réunion ; nous éviterons ainsi les inconvénients inhérents à deux locaux distincts.

Nous invitons donc instamment les camarades parisiens et tous ceux qui sont susceptibles de séjourner à Paris, à se rappeler l'adresse ci-dessus et à s'y rendre le *premier feudi de chaque mois*.

Document rétrospectif

Nous reproduisons ci-après la photographie prise à Vienne, des Congressistes ayant participé à l'intéressante excursion dans cette ville, lors du Congrès général des Anciens Elèves les 1, 2 et 3 juillet 1914. On remarque sur ce document : MM. BRUNAT (1864), LA SELVE (1865), EYMARD (1873), WILLERMOZ (1874), MATHIAN (1879), DURAND (1883), BORY et COLAS (1885), HEILMANN (1887), BOURLIN et PLASSON (1888), FERRÉ et RIGOLLET (1892), PALLORDET (1894), BACKÈS (1895), DUMONT (1896), CUSSET (1897), L'HUILLIER (1901), BOUVIER (1902), DEPASSIO (1903), BOISSONET et JOUBERT (1904), DE COCKBORNE, GABERT et THÉVENIN (1905), SILVESTRE (1906), PERROCHET (1907), GALLE, GIRAUDIER, PELLISSIER, DE VESVROTTE (1908), ROUX-BERGER (1910), etc., etc., ainsi que quelques dames, épouses de nos camarades.

On remarque également M. BOUVIER, qui fut le cicérone aimable de la ville romaine, au nom de la *Société des Amis de Vienne*, qui a fait un accueil des plus cordiaux à la caravane lyonnaise.

AVIS

Samedi 19 Mai 1917

AVIS

à 19 heures 30

DINER DE GUERRE

Prix : 4 francs

BRASSERIE - RESTAURANT DES ARCHERS

Rue de l'Hôtel de Ville (angle rue des Archers) LYON

(Salle réservée au premier étage)

Pour la bonne organisation se faire inscrire au Secrétariat le plus tôt possible. — Engagez-vous mutuellement à y prendre part



SOUVENIR DU CONGRÈS GÉNÉRAL DES ANCIENS ELÈVES 1914

GRUPE DE CONGRESSISTES A LA SORTIE DU 2 JUILLET 1914 A VIENNE

Cliché Broustassoux (1899) †



DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Selon l'article 36 des statuts de notre Association (page 57 de l'Annuaire n° 116, décembre 1913), ainsi conçu :

ART. 36. — *Les statuts ne pourront être modifiés que sur une proposition du Conseil adoptée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix des membres présents, et selon la règle régissant les Associations déclarées, nos sociétaires ont été convoqués le 1^{er} juillet 1914, à l'occasion du Congrès général de notre Association tenu à l'occasion de l'Exposition de Lyon, en Assemblée générale extraordinaire.*

La mobilisation a retardé jusqu'ici la publication en notre Bulletin du procès-verbal de cette Assemblée de haute importance puisqu'elle portait à l'ordre du jour la revision totale des statuts.

Le projet des nouveaux statuts a été inséré sur notre Bulletin n° 119, mars 1914, page 32, et le projet de Règlement général y faisant suite, sur le Bulletin n° 121, mai 1914, page 12. L'Assemblée générale extraordinaire ayant apporté quelques légères modifications au projet de la Commission, nous insérons aujourd'hui, le texte officiel, jusqu'ici différé par les circonstances, de ces documents administratifs.

Nous rappelons que la Commission de revision des statuts était composée de MM. BACKÈS, COMMANDEUR, E. MICHEL, PALLORDET et PLASSON, désignés par le Conseil d'administration. M. PLASSON avait été nommé rapporteur. Cette Commission s'est réunie de nombreuses fois et le Conseil après avoir étudié ses conclusions a présenté un texte-type à l'Assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

Compte rendu de l'Assemblée générale du 1^{er} Juillet 1914

Ordre du jour : 1° Revision complète des statuts de l'Association ; 2° Projet du Règlement général faisant suite aux statuts de l'Association.

La séance est ouverte à 9 heures du soir, au Palais du Commerce, sous la présidence de M. LA SELVE, président de l'Association, entouré des membres du Bureau du Conseil, de nombreux camarades de Lyon et de tous ceux de l'extérieur venus à Lyon à l'occasion du Congrès et de la convocation de l'Assemblée générale.

L'ordre du jour appelle la Lecture des nouveaux statuts. *M. le Président* donne la parole à *M. le Rapporteur de la Commission des Statuts*, qui répond aux observations posées. (*Le compte rendu sténographique complet de l'Assemblée a été versé dans nos Archives*).

L'art. 1 des statuts est adopté, après observations de MM. BELLET, JOUBERT, BOURLIN.

L'art. 2 est adopté.

L'art. 3 est adopté après observations de MM. JOUBERT, GUILLOT, BELLET, LAMBERT, HÉRAUD, HAAS et BACKÈS.

L'art. 4 est adopté sans observations.

L'art. 5 est adopté après observations de M. JOUBERT.

L'art. 6 est adopté sans observations.

L'art. 7 est adopté sans observations.

L'art. 8 est adopté après observations de M. BELLET.

Les art. 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 sont adoptés sans observations.

M. le Président met aux voix l'ensemble des statuts qui sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

M. le Rapporteur donne lecture du projet de Règlement général, destiné à préciser les points de détails exposé en termes généraux dans les statuts. De cette manière, notre Association sera pourvue de statuts-types dont la modification de principe ne peut être prononcée que dans les cas strictement prévus, tandis qu'un règlement général, en harmonie avec les statuts, permettra désormais l'évolution de la Société avec les besoins qui peuvent naître, sans avoir à toucher les statuts. La revision du règlement général pourra se faire par l'Assemblée générale ordinaire annuelle.

L'art. 1 du Règlement est adopté après observation de M. CHOCHOD.

L'art 2 est adopté sans observations.

L'art. 3 est adopté sans observations.

L'art. 4 est adopté après observations de MM. BACKÈS et GIRAUDIER.

Les art. 5, 6 et 7 sont adoptés sans observations.

Les art. 8 et 9 sont adoptés après observations de MM. JOUBERT, GUILLOT, BELLET et MONNIOT.

L'art. 10 est adopté sans observations.

Les art. 11 et 12 sont adoptés avec modification, après observations de MM. JOUBERT, DEPASSIO, BACKÈS, MONNIOT, RIGOLLET, A. BERTHIER.

L'art. 13 est adopté sans observations.

L'art. 14 est adopté avec augmentation, après observations de MM. LAHOUSSE, GUILLOT, BACKÈS, A. BERTHIER, RIGOLLET, BELLET, MONNIOT, DEPASSIO.

L'art. 15 est adopté après observation de MM. MONNIOT, BACKÈS, DEPASSIO.

Les articles 16 et 17 sont adoptés sans observations.

L'art. 18 est adopté après observations de M. BELLET.

L'art. 19 est adopté sans observations.

Les art. 20, 21, 22, 23 et 24 sont adoptés après observations de M. JOUBERT.

L'art. 25 est adopté après observations de MM. BELLET, DEPASSIO et JOUBERT.

Le règlement est mis au vote dans son ensemble et adopté à l'unanimité des membres présents.

M. RIGOLLET demande, avant de se séparer, de voter des félicitations à la Commission chargée de la revision des statuts ; elle a fait un énorme travail et son rapporteur, M. PLASSON, s'y est employé avec acharnement. Il serait juste de les féliciter. Par ses applaudissements, l'assemblée s'associe au vœu de son trésorier.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance de l'Assemblée générale est levée à 11 h. 30.

Le Secrétaire,
André LACHAT.

Le Président,
Hippolyte LA SELVE.

STATUTS DE L'ASSOCIATION

DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE CENTRALE LYONNAISE

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 28 JUILLET 1866
DÉCLARÉE EN DATE DU 5 OCTOBRE 1906.

STATUTS

Revisés en Assemblée générale du 21 décembre 1889.
Modifiés en Assemblée générale du 14 novembre 1904.
Revisés en Assemblée générale du 1^{er} juillet 1914.

TITRE PREMIER

BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

ARTICLE PREMIER

L'Association dite des Anciens Elèves de l'Ecole Centrale Lyonnaise, fondée en 1866 a pour but :

1° De maintenir un lien amical entre tous ses membres en permettant d'utiliser les relations ainsi créées tant au profit de l'industrie qu'à celui de l'Ecole et de l'Association ;

2° De relier successivement les promotions nouvelles à celles antérieures, en fournissant à tous les membres les moyens d'être utiles les uns aux autres, chacun selon sa position, ses aptitudes et ses relations ;

3° De venir en aide aux Anciens Elèves, et le cas échéant à leurs parents, veuve et enfants dans le besoin.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Lyon.

ARTICLE 2

Les moyens d'action de la Société sont notamment :

- La publication d'un annuaire et d'un bulletin ;
- Les réunions périodiques des membres ;
- Les conférences ;
- Les sorties ou visites techniques d'usines ou installations ;
- Les Bourses ou récompenses aux élèves de l'Ecole.

ARTICLE 3

L'Association se compose de *membres titulaires* et de *membres honoraires*.
Peuvent être membres titulaires dès leur sortie de l'Ecole, tous les anciens Elèves ayant entièrement suivi les cours de troisième année, en adressant à cet effet une demande au Conseil.

Les Anciens Elèves ayant quitté l'Ecole sans avoir terminé les cours de troisième année, et ceux ayant suivi seulement les cours de quatrième année peuvent également devenir membres titulaires ; ils devront être présentés par deux membres de l'Association et adresser une demande au Conseil qui statuera.

La cotisation annuelle minimum des membres titulaires est de douze francs. Elle pourra être portée jusqu'à vingt francs par les Assemblées générales ordinaires.

La Société peut s'adjoindre des membres honoraires pris en dehors des Anciens Elèves. Ils devront être présentés par deux membres de l'Association et être agréés par le Conseil.

La cotisation annuelle minimum de membre honoraire est de vingt francs. La cotisation de membre titulaire ainsi que celle de membre honoraire peut être rachetée en versant une somme égale à vingt fois le montant de la cotisation annuelle minimum de la catégorie à laquelle appartient le membre.

Le titre de *membre d'honneur* peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'Association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation annuelle.

ARTICLE 4

La qualité de membre de l'Association se perd :

- 1° Par la démission ;
- 2° Par la radiation prononcée pour non paiement de la cotisation ou pour motifs graves par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été appelé à fournir ses explications, et sauf recours à l'Assemblée générale.

Les radiations ne peuvent être prononcées qu'à la majorité des deux tiers plus une des voix.

Tout membre qui cesse de faire partie de la Société pour quelle que cause que ce soit n'a droit à aucun remboursement.

TITRE II

ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 5

L'Association est administrée par un Conseil composé :

- 1° De seize membres élus pour quatre ans à la majorité relative, par l'universalité des membres titulaires, et renouvelables par quart chaque année. Les membres sortants sont inéligibles pour l'année qui suit leur sortie ;
- 2° Des anciens présidents, avec voix consultative seulement.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit, s'il le juge à propos, au remplacement de ses membres, sauf ratification par les prochaines élections.

Le Conseil choisit parmi ses membres un bureau composé de : un Président, un Vice-président, un Secrétaire, un Trésorier, un Archiviste.

Le Bureau est élu pour un an.

ARTICLE 6

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence de neuf membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

ARTICLE 7

Toutes les fonctions de membre du Conseil d'Administration et du Bureau sont gratuites.

ARTICLE 8

L'Assemblée générale des membres titulaires de l'Association se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins des membres titulaires.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil, elle ne peut délibérer que sur des questions portées à l'ordre du jour.

Son bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, et sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Elle pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration. Le vote par correspondance, est admis pour l'élection des membres du Conseil.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association.

ARTICLE 9

Les dépenses sont ordonnancées par le Président.

L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président ou par un Conseiller désigné par le Conseil ; le représentant de la Société doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

ARTICLE 10

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens dépendant du fonds de réserve et emprunts, doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

TITRE III

FONDS DE RÉSERVE ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 11

Le fonds de réserve comprend :

1° La dotation composée des titres existant au moment de l'adoption des présents statuts ;

- 2° Le dixième au moins du revenu net des biens de l'Association ;
- 3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;
- 4° Le capital provenant de libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.

ARTICLE 12

Le fonds de réserve est placé en titres nominatifs,
Exceptionnellement, les titres au porteur existant au moment de la constitution du fonds de réserve pourront être conservés tels quels.
Il peut être également employé à l'acquisition des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association.

ARTICLE 13

Les recettes annuelles de l'Association se composent :
1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ;
2° Des subventions qui pourront lui être accordées ;
3° Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé et des ressources créées à titre exceptionnel ;
4° Du revenu de ses biens.

TITRE IV

MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

ARTICLE 14

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'Administration ou du dixième des membres titulaires, soumise au bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée doit se composer du quart au moins des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ARTICLE 15

L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins, la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ARTICLE 16

En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle décide de l'emploi des fonds constituant l'actif net.

ARTICLE 17

Un règlement préparé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée générale arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

FAISANT SUITE AUX

STATUTS DE L'ASSOCIATION

CHAPITRE I

ADMISSION DES MEMBRES — COTISATIONS — DÉMISSIONS

ARTICLE PREMIER

L'Association se compose de tous les anciens élèves qui voudront en faire partie, pourvu qu'ils aient entièrement suivi les cours de 2^{me} et de 3^{me} années.

Les anciens élèves remplissant ces conditions et demandant leur inscription dès la sortie de l'Ecole seront admis par le Conseil, sur simple demande.

Ils n'auront pas à payer de droit d'admission.

Les anciens élèves n'ayant pas terminé leur 3^{me} année ou n'ayant suivi que les cours de la 4^{me} année et occupant depuis trois ans une situation honorable pourront être admis comme membres de l'Association.

Ils devront, à cet effet, adresser au Président une demande écrite, contre-signée par deux membres titulaires. Le Conseil statuera sur leur admission.

Ils devront acquitter un droit d'admission de 25 francs.

Les membres démissionnaires qui demanderaient à nouveau à faire partie de l'Association devront également adresser au Président une demande sur laquelle le Conseil statuera. Ils devront acquitter le droit d'admission de 25 francs.

Il est délivré à chaque membre titulaire une carte portant le cachet de l'Association et la signature du Président.

ARTICLE 2

Toute démission doit être adressée au Président par le sociétaire. Les démissions sont acceptées par le Conseil.

ARTICLE 3

Les cotisations annuelles sont payables d'avance en février. A défaut de paiement à cette époque, l'Association fera effectuer le recouvrement en mars en majorant des frais d'encaissement.

Les membres n'ayant pas payé leur cotisation à présentation de la quittance pourront être l'objet d'une proposition de radiation sur laquelle le Conseil statuera.

Le Conseil a tout pouvoir pour différer autant qu'il le juge convenable les radiations pour non paiement des cotisations.

ARTICLE 4

L'Association publie chaque année un annuaire comprenant la liste des membres.

Elle publie également un bulletin technique et administratif contenant les travaux des sociétaires, l'organisation des conférences, réunions, excursions, les extraits des procès-verbaux des séances du Conseil et autres communications administratives, les faits divers intéressant l'Association ou ses membres ainsi que des notices nécrologiques.

L'annuaire et le bulletin sont envoyés à tous les membres de l'Association.

ARTICLE 5

Les membres à vie et les bienfaiteurs de l'Association sont inscrits à perpétuité dans l'annuaire.

CHAPITRE II

GROUPES RÉGIONAUX

ARTICLE 6

Il peut se constituer des groupes régionaux pour correspondre avec le Conseil et concourir avec lui aux buts poursuivis par l'Association. Ils sont exclusivement composés des membres titulaires de l'Association.

ARTICLE 7

Un groupe ne peut se constituer qu'avec l'approbation du Conseil d'administration de l'Association qui, avant de décider sa formation, devra apprécier si le nombre des membres appelés à le composer est suffisant.

ARTICLE 8

Chaque groupe nommera son Président et son Bureau et donnera au Conseil communication de son règlement. Cette nomination sera annuelle et faite par les soins du Bureau en exercice un mois avant la date de l'Assemblée générale. Avant l'élection, la liste des candidats sera communiquée au Conseil pour approbation.

ARTICLE 9

Le rôle du Bureau du groupe doit être purement local et amical. Il ne pourra intervenir dans les questions d'ordre général qu'après en avoir été requis par le Conseil ou lui en avoir référé pour approbation.

Il devra faire parvenir au Secrétariat pour mise aux archives, deux exemplaires de toutes les communications qu'il établira en vue du bon fonctionnement du groupe qu'il représente.

ARTICLE 10

Les groupes pourront transmettre au Conseil leurs vœux ou leurs idées relativement au fonctionnement de l'Association ou aux modifications à y apporter. Ils pourront aussi faire soutenir verbalement leurs demandes devant le Conseil par un de leurs membres délégué à cet effet.

ARTICLE 11

Les groupes devront, autant que possible, éviter de tenir leurs réunions les jours fixés pour les Assemblées générales de l'Association, afin de permettre au plus grand nombre possible de camarades de se rendre à ces dernières.

ARTICLE 12

Pour faciliter le fonctionnement des groupes régionaux, il sera remboursé aux Commissions régionales les débours préalablement autorisés par le Conseil d'Administration.

A la fin de chaque année, en décembre, les groupes devront établir et faire parvenir au Conseil un état prévisionnel de leurs dépenses. Ils devront également prévenir le Conseil des dépenses exceptionnelles qui pourraient se présenter.

Toutefois, pour les groupes qui le préféreront, il sera alloué une somme annuelle de un franc par membre, payable chaque année d'après l'effectif du groupe au moment de la publication de l'annuaire.

Les achats de couronnes mortuaires devront être comptés en dehors de ces dépenses et remboursés directement par la caisse centrale.

ARTICLE 13

Dans les régions où les groupes ne seront pas constitués, le Conseil pourra désigner un ou plusieurs membres correspondants devant le tenir au courant de tout ce qui intéresse l'Association.

CHAPITRE III

ÉLECTIONS

ARTICLE 14

Les candidats aux fonctions de membre du Conseil devront adresser au Président de l'Association, six semaines au moins avant l'Assemblée générale, une demande écrite, signée de deux membres titulaires.

Toutefois, toute candidature pourra être présentée valablement par deux membres titulaires, se faisant fort de l'acceptation du candidat.

Le Conseil arrêtera la liste des candidats et déterminera l'ordre de leur présentation.

Les membres ayant déjà été conseillers seront indiqués.

ARTICLE 15

L'élection des membres du Conseil par l'universalité des membres titulaires aura lieu par correspondance.

Il sera fait usage de deux enveloppes. Celle contenant le bulletin de vote ne portera aucune indication. Elle sera placée dans une deuxième enveloppe revêtue de la signature du votant et portant lisiblement son nom et l'indication de sa promotion.

Les bulletins envoyés par la poste devront arriver au plus tard au courrier du matin du jour de l'Assemblée. Ceux apportés par les votants seront reçus par la Commission de dépouillement jusqu'au moment de l'Assemblée. Dès réception, les enveloppes intactes feront l'objet d'un pointage sur un annuaire spécialement affecté à cet usage.

Nul ne peut reprendre un bulletin parvenu au siège de l'élection.

La Commission de dépouillement se compose d'un conseiller et d'un certain nombre d'assesseurs désignés par le Conseil. Elle pourra commencer le dépouillement en même temps que l'Assemblée générale, le résultat sera proclamé sitôt connu.

Si des bulletins portent un nombre de noms supérieur à celui du nombre des conseillers à élire, les votes seront comptés aux premiers noms de la liste jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir.

Chaque année il est pourvu au remplacement de quatre conseillers arrivés à fin de mandat et inéligibles. Il est également procédé au remplacement des membres ayant démissionné avant la fin de leur mandat.

Les candidats seront classés dans l'ordre des voix obtenues, les mandats de quatre ans seront attribués aux quatre premiers et les mandats de remplacement aux suivants dans l'ordre du temps à courir.

En cas d'égalité de nombre de voix, le classement sera fait dans l'ordre d'ancienneté de promotion, ou d'âge s'il s'agit de la même promotion.

Les conseillers sortants sont inéligibles un an quelle qu'ait été la durée de leur mandat.

CHAPITRE IV

DU CONSEIL

ARTICLE 16

Dans la séance qui suit son renouvellement, le Conseil élit à bulletin secret les membres du bureau qui doivent tous être pris dans son sein. Les membres du bureau sont élus pour un an et rééligibles.

Le Conseil peut adjoindre au bureau composé des membres désignés à l'article 5 des statuts deux membres supplémentaires.

ARTICLE 17

Toute réunion du Conseil est l'objet d'une convocation adressée à chaque membre et contenant l'ordre du jour qui peut être établi en tout ou en partie par le Conseil dans sa précédente séance ou par le Bureau.

Tout sociétaire a le droit de faire inscrire à la suite de l'ordre du jour les questions qu'il désire soumettre au Conseil.

Le Conseil est présidé par le Président ou à son défaut par le Vice-Président, à leur défaut par le plus ancien sociétaire.

Les conseillers qui ne peuvent assister à une réunion à laquelle ils ont été convoqués sont tenus d'en donner avis à l'avance au Président.

Un conseiller qui manque à trois réunions consécutives sans s'être excusé peut être considéré comme démissionnaire de ses fonctions si le Conseil en décide ainsi.

ARTICLE 18

La présence de neuf conseillers est obligatoire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ARTICLE 19

Le compte rendu analytique des délibérations du Conseil est porté à la connaissance des sociétaires par la voie du bulletin.

CHAPITRE V

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ARTICLE 20

L'Assemblée générale ordinaire a lieu autant que possible en décembre. Elle est constituée valablement lorsqu'elle est convoquée régulièrement et quel que soit le nombre des membres présents, sous réserves des articles 14 et 15 des statuts.

Auront, en principe, seuls accès aux Assemblées générales les membres titulaires munis de leur carte d'identité ou qui, à défaut, pourront faire établir leur identité.

Les convocations sont faites quinze jours au moins à l'avance.

CHAPITRE VI

SECOURS

ARTICLE 21

En principe, les secours sont accordés par le Conseil.

Toute demande de secours pourra être adressée à l'un quelconque des membres du Conseil qui la présentera à la prochaine réunion.

En cas d'urgence le Président de la Société peut allouer pour chaque cas un secours maximum de cent francs.

Il est simplement rendu compte au Conseil de ces secours d'urgence.

En cas d'urgence, les présidents des groupes régionaux et les membres correspondants pourront remettre un secours ne dépassant pas vingt francs et devront immédiatement en aviser la Société.

ARTICLE 22

La Caisse de Secours et du Prêt d'Honneur est alimentée :

1° Par les dons effectués avec cette affectation spéciale ;

2° Par les subventions de la Société ;

3° Par les bénéfices des fêtes données à cet effet par la Société.

ARTICLE 23

Les secours peuvent être accordés :

1° Aux sociétaires ;

2° Aux veuves de sociétaires ;

3° Aux enfants et parents de sociétaires décédés ;

4° Ces mêmes secours pourront exceptionnellement être accordés à d'anciens élèves, ne faisant pas partie de la Société.

5° A titre exceptionnel également, des secours pourront être accordés aux veuves et aux enfants d'anciens élèves non sociétaires.

CHAPITRE VII

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 24

Tous les services en général sont sous le contrôle du Président de la Société et à défaut du Vice-Président.

Les employés formant le personnel sont choisis par le Conseil qui fixe leurs émoluments.

CHAPITRE VIII

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT

ARTICLE 25 et dernier

Les modifications au présent règlement ne peuvent être faites que par une Assemblée générale.

Les propositions de modifications seront faites par le Conseil.

Toute demande de modification du règlement, signée par dix membres, adressée au Conseil d'Administration quarante jours au moins avant l'Assemblée générale, fera l'objet d'un rapport à l'Assemblée et sera portée à l'ordre du jour.

Le vote sur une modification du règlement ne sera valable qu'autant qu'il aura été pris à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'Utilisation des Ingénieurs

Nous insérons ci-dessous les documents concernant une démarche que notre secrétariat a entreprise, sur les données de la nombreuse correspondance que nos membres lui avaient adressée concernant leurs demandes de mobilisation en des usines de guerre.

Notre Association a eu le grand plaisir de voir la satisfaction donnée à la plupart de ses membres pour leur mise en sursis d'appel à des usines travaillant pour la guerre, cependant il est encore une nombreuse catégorie des nôtres qui ne peuvent encore bénéficier des dispositions actuellement en vigueur (insérées sur notre Bulletin n° 131, mars 1917, page 13), ce sont ceux affectés à certaines armes et considérés comme spécialistes.

Notre Secrétariat a connaissance de nombre de cas de sociétaires des meilleures références industrielles et de classes anciennes ou assez anciennes qui sont toujours maintenus à des postes militaires secondaires alors que nombre de sociétaires de bien plus jeunes classes, mais d'autres armes, même officiers, ont pu avec toutes facilités obtenir leur mise en usine.

Nous avons pris en considération la défense de ces intérêts et attiré l'attention sur ces faits susceptibles d'améliorer le rendement pour la Défense nationale.

Nous avons trouvé de la part de M. *Etienne ROGNON, député du Rhône, membre de la Commission de l'Armée*, le meilleur accueil à notre requête qu'il a bien voulu communiquer au *Ministre de l'Armement*, M. *Albert Thomas*, qui a donné la réponse que nos sociétaires, de cas intéressés, trouveront ci-dessous.

Voici ces documents :

L'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Centrale Lyonnaise, signale la situation suivante qui est celle concernant un grand nombre de membres de l'Association (qui groupe 1250 ingénieurs sortis de notre grande Ecole technique supérieure), parmi ceux qui sont mobilisés.

Il s'agit du maintien des dispositions restrictives actuellement en vigueur au sujet du détachement en usines du personnel de certains services techniques, dispositions maintenues jusqu'à nouvel ordre par la nouvelle instruction ministérielle relative à la mise à la disposition de l'armement et des fabrications de guerre du personnel militaire... etc., en particulier des *Ingénieurs du service armé des classes 1910 et plus anciennes* (parue au *Journal Officiel* du 16 février). Cette circulaire a pour but « de satisfaire dans la plus large mesure possible aux besoins en spécialistes des usines de guerre. »

Un certain nombre de nos membres n'appartenant pas à des armes spéciales ont déjà depuis longtemps été appelés aux usines où les appellent leur compétence et leurs références.

Le plus grand nombre de nos membres cependant n'avaient pas attendus ces rappels nécessaires dans la guerre industrielle qui nous est imposée, pour utiliser au mieux de la Défense nationale leurs aptitudes ; aussi une très grande quantité des nôtres a été versée dans les services (aviation, automobiles, télégraphie sans fil, chemins de fer de campagne, etc...)

Il s'ensuit que la plupart de leurs collègues, même officiers, qui appartenaient à l'infanterie, à d'autres armes non spécialisées ont pu bénéficier des

instructions ministérielles et utilisent avec le meilleur rendement dans des usines de guerre leur compétence, tandis que ceux affectés à des services dits spécialisés sont souvent pourvus d'emplois de grades inférieurs où ils ne peuvent utiliser qu'avec un très faible rendement leurs capacités techniques.

Il semble donc intéressant de signaler à une vigilante attention l'appoint pour la Défense nationale que peut fournir cette catégorie de mobilisés et l'inconvénient qui semble des mesures restrictives concernant les armes spéciales qui ne permettent pas de rendre à l'industrie tout un personnel des plus qualifiés et qui s'adresse constamment à nous pour nous signaler combien serait meilleure leur utilisation, surtout parmi ceux auxquels les circonstances n'ont pas permis de devenir officiers ou même d'être pourvus d'un grade et qui aspirent qu'un intérêt bien compris de la mise de chacun à la fonction où il peut rendre le plus de service à la Nation, n'empêche plus des techniciens qualifiés de se heurter au refus ou à l'impossibilité de mise en usine, simplement parce que le hasard d'une affectation militaire ou leur bonne volonté les a placés à l'une de ces armes spéciales (groupes d'aviation, services automobiles, 5^{me} et 8^{me} génie, par exemple).

Nous sommes heureux de vous transmettre ce cas en vous priant de l'examiner avec votre compétente appréciation et de voir s'il n'y aurait rien à enter. »

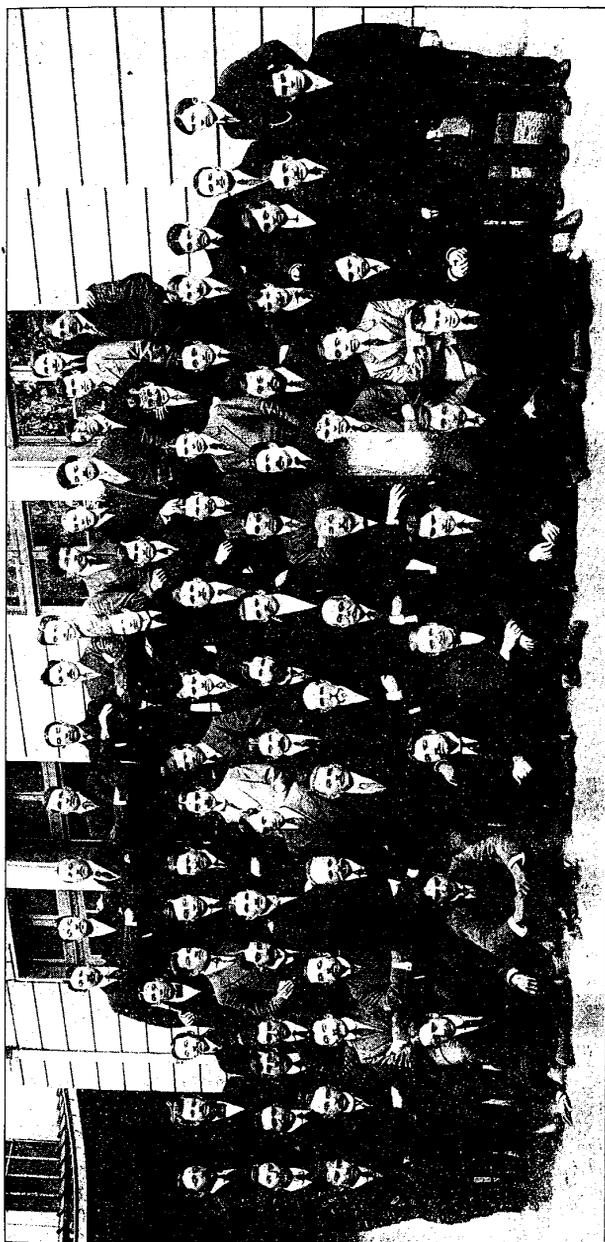
Voici la réponse en date du 2 avril 1917, du *Ministre de l'Armement*, M. Albert THOMAS, même, à la question soulevée :

« Vous avez bien voulu me communiquer une lettre du 26 février dernier, par laquelle l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Centrale Lyonnaise signalait la situation des ingénieurs sortis de cette Ecole et actuellement mobilisés, dont un certain nombre ont été détachés dans des usines de guerre et d'autres maintenus à leur corps comme indispensables.

Tous mes efforts ont tendu à mettre les militaires d'une même profession sur le pied d'égalité, en tenant compte avant tout de leur âge ; mais il ne dépendait pas de moi d'écarter les considérations d'ordre militaire qui pouvaient motiver le maintien de tel ou tel d'entre eux dans la formation à laquelle il appartenait.

Lorsqu'un détachement en usine me paraissait particulièrement désirable, j'insistais au besoin auprès du haut commandement pour avoir satisfaction, et souvent je l'obtenais, mais il faut reconnaître que dans certains cas, l'intérêt général du pays pouvait être de maintenir les affectations existantes, et il m'était alors impossible d'insister.

Ces exceptions motivés par un intérêt supérieur, ne pourront jamais être entièrement supprimées, mais je veille à ce qu'elles restent aussi peu nombreuses que possible. »



PROMOTION DE 1914



CHRONIQUE DE L'ÉCOLE

Photographie de la Promotion 1914

Nous insérons aujourd'hui la photographie de la promotion 1914, qui n'avait pas été publiée par suite des circonstances en son temps habituel.

Nous donnons ci-dessous les noms se rapportant à ce groupe photographique, en suivant de gauche à droite.

Rang supérieur : MM. Dussert, Lauras, Richelmy, De Garhile, Blanchard, Breille, de Nantes, Labbe, Gay, † Chalot, Sicard, † Amélio, Fournier et Hudry.

Au-dessous : MM. Bouliou, Klein, Jouffroy et Mizony.

Rang suivant : MM. Martin, Billard, Edouard, Frèrejean, Souchon, Lafont, Pelletier, Perchet, † Girin, Moucot, Bénétière, Crégut, de Torcy, Mouterde, Bonnard, Reynaud et Faure.

Troisième rang : MM. Philippe, Gaucherand, Tourasse, Vaesen, Mulatier, Damon, Dusserre, Salomon, de Veyle, d'Epenoux, Béthenod, Suarez, Tenet, L'Huillier, Debeuf, Buclon et Julia.

Rang assis : MM. Delescluse, Ayrolles, Poyeton, Rigollot ; MM. Barbier et Clémencin, *professeurs* ; M. Rigollot, *directeur* ; MM. Charruit et Proust, *professeurs* ; MM. Montel, Verdier et Bossuet.

Rang à terre : MM. Girard, Durand, Michel, Journaud, Caillat, Claudinon et Paillot.

Manquent : MM. Bellot, Merckel, Oislender, Robatel, † Royer et Winckler.

Extraits des Comptes Rendus de la Chambre de

Commerce de Lyon

Nous relevons sur les *Comptes-Rendus des travaux de la Chambre de Commerce de Lyon*, les extraits suivants qui marquent l'intérêt financier que ces dernières années cette institution a pris pour notre Ecole, placée depuis 1888, sous son haut patronage.

ANNÉE 1911. — Le nombre des bourses entretenues par la Chambre à l'Ecole Centrale Lyonnaise, ne suffit plus à satisfaire aux demandes de candidats de plus en plus nombreux, affluence qui témoigne ainsi des services rendus par l'enseignement de cette Ecole. En conséquence, la Chambre a consenti à fixer cette année le crédit nécessaire au service de ces bourses à 11.200 francs

(contre 9.950 francs en 1910). Le crédit prévisionnel inscrit à son budget ne dépassant pas 9.800 francs, en y comprenant les 1.800 francs applicables aux élèves sortant de la Martinière, la Chambre a ouvert, dans sa séance du 2 novembre, un crédit supplémentaire de 1.400 francs à prélever sur l'imprévu du chapitre de l'enseignement professionnel.

ANNÉE 1912. — *Création du Diplôme d'ingénieur colonial.* — Le Conseil d'administration de l'Ecole Centrale Lyonnaise a proposé à la Chambre de créer un diplôme spécial d'ingénieur colonial en faveur des élèves de l'Ecole qui, d'une part, ayant une année de spécialisation à l'Ecole Centrale Lyonnaise (4^e année) ont obtenu le diplôme d'ingénieur afférent à la branche choisie.

Dans sa séance du 19 juillet, la Chambre a renouvelé cette demande et a décidé que le nouveau diplôme serait signé du Président de la Chambre et du Président du Conseil d'administration de l'Ecole (Séance du 19 juin. Lettre du 22 juin).

Allocation de Bourses. — Dans sa séance du 7 novembre, la Chambre, après examen des renseignements fournis sur chaque candidat et en tenant compte tant du bon rang obtenu par eux et de leurs progrès, que de leur situation de famille, a décidé de procéder à l'attribution des bourses pour l'année scolaire 1912-1913. La somme nécessaire pour ce service a atteint 11.550 francs.

ANNÉE 1913. — *Subvention extraordinaire pour le laboratoire d'électricité.* — Dans la séance du 3 avril, M. le Président a donné connaissance à la Chambre de la lettre du 21 février, par laquelle le Conseil d'administration de l'Ecole Centrale Lyonnaise sollicitait son concours dans les frais de transformation du laboratoire d'électricité industrielle.

M. le Président a fait ressortir les grands services que devait rendre la section d'électricité industrielle, faisant l'application d'une science toute moderne, qui a déjà amené tant de transformations, et il insista pour le vote d'une subvention importante et extraordinaire de 10.000 francs, qui serait payable en deux exercices par fraction de 5.000 francs. Pour faciliter la comptabilité de la Chambre et ne pas obliger à ouvrir un crédit extraordinaire, les deux sommes en question devaient être inscrites aux budgets de 1914 et de 1915, et en conséquence devaient être payables dès les premiers jours de janvier 1914 et 1915, ce qui suffirait pour les dépenses de l'Ecole auxquelles elles doivent faire face.

Mise aux voix, la proposition de M. le Président fut adoptée à l'unanimité (Séances des 3 et 24 avril, lettre du 4).

Allocation de Bourses. — Dans la séance du 13 novembre, la Chambre, après examen des renseignements fournis sur chaque candidat, et en tenant compte, comme par le passé, tant du bon rang obtenu par eux que de leurs progrès et de leur situation de famille, a décidé de procéder à l'attribution de bourses pour l'année 1913-1914. La somme nécessaire pour ce service a atteint 10.858 francs.

ANNÉE 1914. — Le crédit que la Chambre a affecté pour l'année scolaire 1914-1915 aux bourses qu'elle entretient à l'Ecole Centrale Lyonnaise, a été de 10.550 francs (Séance du 19 novembre).

La Chambre dans sa séance du 2 avril 1913, avait voté le principe d'une subvention de 10.000 francs à l'Ecole Centrale Lyonnaise pour agrandir ses laboratoires d'électricité industrielle, vote que la Chambre eut à confirmer dans sa séance du 30 décembre ; M. le Président rappela, en effet, que l'accroissement du nombre des élèves de l'Ecole Centrale, en même temps que la nécessité de tenir l'enseignement de cette Ecole au niveau des applications nouvelles de la science, obligeait à en étendre constamment les services.

Parmi ces extensions, il n'en était pas de plus utiles que celles concernant l'étude de l'application de la force électrique qui, grâce à l'abondance de la houille blanche, prenait dans notre région un si grand développement.

Or, les laboratoires d'électricité industrielle existant actuellement à l'Ecole étaient insuffisants, puisque vingt-cinq élèves manipulent en même temps dans une salle qui sert à la fois pour les essais de machines et pour les mesures électriques. Non seulement l'espace était trop restreint pour le nombre des élèves, mais la proximité des dynamos nuisait à l'exactitude des mesures ; il était donc nécessaire de créer un nouveau laboratoire, en réservant exclusivement l'ancien aux essais des dynamos.

Cette amélioration, comme il était prévu déjà lors du vote de principe du 3 avril, devait entraîner une dépense de 10.000 francs ; une délibération définitive fut donc prise le 30 décembre, en ouvrant le crédit nécessaire à cette subvention extraordinaire, imputable par moitié sur l'exercice 1914 et sur l'exercice 1915 ; aucun crédit n'étant prévu à cet effet au budget de 1914, il y eut lieu, en conséquence, de voter un crédit de 5.000 francs à prélever, pour l'année 1914, sur le fonds de réserve du budget de la Chambre (Lettre du 19 janvier).

M. le Ministre du Commerce a approuvé l'ouverture de ce crédit le 9 mars (Séance du 19 mars).

ANNÉE 1915. — Le crédit que la Chambre a affecté pour l'année scolaire 1915-1916 aux bourses qu'elle entretient à l'Ecole Centrale Lyonnaise, a été de 9.350 francs (Séance du 18 novembre).

En dehors de ces bourses, la Chambre accorde également à l'Ecole une subvention annuelle de 3.000 francs.

Nous relevons également sur les mêmes *comptes-rendus* aux chapitres « Allo- cations diverses », des années écoulées ci-dessus, les indications suivantes :

Chaque année, la Chambre inscrit à ses budgets de nombreuses allocations d'importance variée en faveur des diverses organisations d'enseignement.

Sur ce chapitre, en 1911, sur une somme totale de libéralités de 81.024 fr. 95, l'E.C.L. entre pour 12.883 francs (subvention et bourses).

En 1912, sur un total de 89.594 fr. 90, l'E.C.L. entre pour 14.060 francs.

En 1913, sur un total de 100.965 fr. 25, l'E.C.L. entre pour 14.050 francs.

En 1914, sur un total de 88.411 fr. 75, l'E.C.L. entre pour 13.850 francs (plus subvention spéciale de 5.000 francs pour le laboratoire d'électricité).

En 1915, sur un total de 60.884 fr. 45, l'E.C.L. entre pour 11.180 francs (plus subvention spéciale de 5.000 francs pour le laboratoire d'électricité).

CHRONIQUE DE LA GUERRE

Citations à l'Ordre du jour

NOUVEAUX TEXTES DE CITATIONS

POYETON Antoine (1914), Aspirant 8^e Génie.

Citation à l'Ordre de la Division.

« Excellent sous-officier ayant rempli à plusieurs reprises les fonctions de commandant du détachement télégraphique de la Division. S'est particulièrement distingué lors de l'attaque d'un village, les 4 et 5 septembre, où sur un terrain encore partiellement tenu par des groupes ennemis, il a fait la reconnaissance des liaisons à établir avec les éléments avancés de la division et assuré la pose des lignes sous un bombardement continué ».

BOUGEROL Pierre (1911), sergent mitrailleur 413^e d'infanterie.

Citation à l'Ordre de la Division.

« Excellent sous-officier, grièvement blessé en tranchée de première ligne le 9 mai 1915. »

LOMBARD-GERIN André (1913), sergent téléphoniste 99^e d'inf.

Citation à l'Ordre de la Brigade.

« Sous-officier sûr et dévoué, s'est employé avec courage dans un secteur particulièrement difficile ; malgré le bombardement continu a maintenu les liaisons téléphoniques de son bataillon. Août 1916. »

BRUX Eugène (1911), caporal 2^e génie.

Citation à l'Ordre du Régiment.

« Bon gradé, le 31 décembre 1916 n'a pas hésité malgré le feu continu des grenades et des minenwerfer ennemis, à diriger la construction d'une sape reliant notre première ligne, aux lèvres d'un entonnoir produit par un puissant fourneau de mine. »

DEBET Charles (1914), sergent mécanicien d'escadrille.

Citation à l'Ordre de la Division.

« Mécanicien du cadre faisant fonction de mitrailleur, a toute la responsabilité technique de l'escadrille et permet ainsi au personnel naviguant d'exécuter toutes les missions. Excellent mitrailleur, a assuré de nombreuses protections et a engagé plusieurs combats. »

MORTAMET Joseph (1912), sous-lieutenant d'artillerie.

Citation à l'Ordre d'artillerie du Corps d'armée.

« Officier des plus méritants, a depuis le début de la campagne donné les plus belles preuves d'énergie et de bravoure. A réussi comme commandant d'une section demi-fixe contre avions, le 10 février, à atteindre un avion ennemi et l'a contraint à atterrir désemparé dans ses lignes. »

GAUCHERAND Maurice, sergent 28^e bataillon génie.

1^{re} Citation à l'Ordre de la Division.

« Sous-officier courageux. Blessé au début de l'attaque du 24 octobre, a demandé à ne pas être évacué sachant qu'il pourrait recevoir les soins nécessaires dans son unité ; a ensuite rassemblé quelques sapeurs qui avaient dû quitter leur section pour motif de service et est retourné avec eux près du lieu de départ pour ensevelir sept sapeurs tués dans un abri. »

2^e Citation à l'Ordre du Commandement du génie.

« Parti en première vague, a conduit ses sapeurs en très bon ordre au milieu du bombardement incessant, jusqu'à l'emplacement d'un poste de commandement où il dirigea ensuite, malgré le danger, les travaux de déblaiement des entrées d'abris existants. »

GONIX Claudius (1913), sergent pilote Escadrille CEP.

Citation à l'Ordre de Groupe de bombardement.

« Pilote très adroit, calme, froid, alliant à une grande maîtrise de lui-même un allant sans conteste. A pris part à de nombreuses expéditions de nuit. Les 26 octobre 1916 et 9 février 1917, a montré au cours des deux expéditions réalisées un courage et un sang-froid dignes des plus grands éloges. Déjà cité à l'Ordre d'un bataillon de chasseurs. »

GUYMARD François (1905), sergent 201^e d'infanterie, 19^e Comp.

Citation à l'Ordre du Régiment.

« Modèle de bravoure, de sang-froid et d'entrain. Tombé glorieusement le 17 septembre 1915, refusant de quitter son poste violemment bombardé, voulant faire son devoir jusqu'au bout et quoi qu'il puisse arriver. »

CHABERT Léon (1908), sous-lieutenant de génie.

Citation à l'Ordre du Régiment.

« Le 7 mars 1917 une galerie de mine française ayant débouché dans une galerie allemande en pleine activité, a organisé et dirigé avec méthode et calme les travaux périlleux de barrage de sacs à terre, de chargement et de bourrage du camouflet qui a détruit la galerie ennemie. »

CHAZET Jean (1909), lieutenant au 75^e régiment d'infanterie.

Citation à l'Ordre du Régiment.

« Le 25 août 1914, deux bataillons du régiment ayant été surpris par des forces très supérieures a réussi à grouper autour de lui des éléments épars dont il a pris le commandement et avec lesquels par une contre-attaque immédiate et énergique il a permis le repli et la reconstitution des unités dégagées. Grièvement blessé dans l'accomplissement de cette maison volontaire. »

BURDIX Jean (1913), caporal 116^e bataillon chasseurs.

2^e Citation à l'Ordre de la Division.

« Gradé d'une volonté, d'une intelligence rares. Au combat donne l'exemple du sang-froid et de l'endurance dans les moments critiques. Très courageuse conduite à l'attaque du 15 décembre 1916. »

PETITES ANNONCES

ET

INFORMATIONS INDUSTRIELLES

Notre Bulletin avait ouvert, sous le titre « Petites Annonces », un nouveau mode de publicité pour nos sociétaires qui auraient à demander ou à donner des renseignements en quoi que ce soit.

Désireux de voir se développer cette partie de notre Bulletin, de si grande utilité pour nos sociétaires, nous entreprenons aujourd'hui l'extension de cette rubrique et nous insérerons toujours avec plaisir les informations recueillies ou les communications adressées, concernant nos camarades.

31 mars 1917. — Notre camarade Henri BELLANGER (1871), vient de fonder à Alger un office pour la représentation industrielle ; il serait heureux de voir les anciens E. C. L. lui confier le soin de faire connaître leurs produits en Algérie, beaucoup d'entre eux pouvant être abondamment consommés dans ce pays.

Pour toutes communications, s'adresser rue de Metz, 7, Alger.

2 avril 1917. — (Extrait de la presse lyonnaise) :

Société Anonyme des Etablissements Jouffray, Trompier et Cie, à Vienne (Isère), au capital de 500.000 francs). Décisions de l'Assemblée générale du 26 mars 1917.

M. Francisque BONNIER, administrateur sortant, a été réélu.

M. GRILLET, directeur de la Société chimique des Usines du Rhône, et M. VALLUIT, industriel, à Vienne, ont été nommés administrateurs nouveaux.

Le Conseil d'administration est donc composé comme suit :

M. BONNIER, officier de la Légion d'honneur, président de la Chambre de Commerce de Vienne.

M. COLAS, ingénieur E. C. L., industriel à Vienne.

M. COTTAVOZ, directeur de la Compagnie d'électricité et vice-consul de France à Ekaterinoslaw (Russie).

M. GRILLET, ingénieur E. C. L., directeur de la Société chimique des Usines du Rhône.

M. JOUFFRAY, ingénieur E. C. L.

M. SILVESTRE (Gustave), industriel à Vienne.

M. TROMPIER, ingénieur A. et M.

M. VALLUIT, industriel à Vienne.

Au cours de la réunion du Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée générale, M. Francisque BONNIER, officier de la Légion d'honneur, président de la Chambre de Commerce de Vienne, a été nommé président du Conseil d'administration. M. TROMPIER a été maintenu administrateur délégué.

3 avril 1917. — Sociétaire, retraité de grande administration, se chargerait d'une petite représentation à Marseille.

8 avril 1917. — Sociétaire, 37 ans, disposant de capitaux, prendrait association ou gérance.

9 avril 1917. — Sociétaire, désirant aller s'établir à Lisbonne, demande représentations de maisons françaises, de préférence (métallurgie, mines), accepterait agence générale pour le Portugal.

OFFRES ET DEMANDES DE SITUATIONS

OFFRES. 21 mars 1917. — Une place est à prendre de suite dans usine importante située à quelques kilomètres de Paris pour un ingénieur d'une trentaine d'années, bon dessinateur, s'étant surtout occupé de mécanique et d'outillage, sachant manier l'outil à main, très inventif et possédant le sentiment de commandement.

Serait pendant deux ou trois ans environ affecté au bureau des études pour la composition de dossiers techniques qu'il poursuivrait sous la direction du chef de ce bureau et de l'ingénieur directeur des usines, tout en recherchant les moyens mécaniques susceptibles de remplacer le travail à la main. Un outillage nouveau serait étudié et exécuté s'il y a lieu.

Durant la première période durant laquelle cet ingénieur aurait acquis les connaissances techniques voulues, s'il réunit en outre les qualités nécessaires pour faire un bon chef de fabrication, il pourra être nommé à ce poste et espérer prendre dans une quinzaine d'années, peut-être avant, la direction de l'usine.

22 mars 1917. Un adjoint technique temporaire pour services techniques rattachés à la Préfecture de la Seine, comprenant chauffage à vapeur, à eau chaude, à air chaud, centrale électrique, téléphonie, cuisine à vapeur, buanderies, eaux et assainissements, ascenseurs, paratonnerres, bains, moteurs divers, machines à glace, générateurs divers, fumisterie industrielle, etc. Service intéressant susceptible de situation d'avenir selon le candidat. Début 250 à 300 francs.

2 avril 1917. — Un Directeur pour exploitation d'usines à gaz et à électricité pour l'Espagne. On désirerait ingénieur d'une quarantaine d'années, parlant ou pouvant apprendre l'espagnol, ayant aptitudes commerciales et administratives, et apte à conduire un personnel ouvrier assez difficile à diriger.

5 avril 1917. — Pour entreprise générale d'une très importante société dans l'ouest de la France, un de nos sociétaires offre places intéressantes de dessinateurs. 300 à 400 francs par mois selon capacités.

7 avril 1917. — On demande un secrétaire pour direction de société hydro-électrique près de Lyon ; il conviendrait qu'il fut jeune ; on prendrait mutilé ou réformé n° 1 suffisamment valide, pour faire des tournées sur le réseau, discuter avec la clientèle, recruter de nouveaux abonnés (début 2.400 francs, plus frais de tournées).

DEMANDES. — Sociétaire, 32 ans, cherche emploi d'entretien d'usine dans région Dijon-Chalon.

— Sociétaire, 36 ans, cherche situation autre que celle de dessinateur, à Lyon, dans affaire non militarisée.



SITUATIONS MILITAIRES

des Camarades mobilisés
et changements de domicile ou de résidence

Il est parvenu à la connaissance de notre Secrétariat, depuis le dernier numéro de notre publication, les nouvelles adresses suivantes concernant nos sociétaires :

- 1879 DEVAUD Louis, retraité de la Cie P.-L.-M., 67, rue Sainte, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- 1885 BLANC Auguste, officier contrôleur de la main-d'œuvre. Ministère de l'armement), 147, rue de Courcelles, Paris. Correspondance : 15, rue d'Alésia, Paris (XIV^e).
- 1890 DEFRETIÈRE Félix. Correspondance Hôtel Badet, Le Péage-de-Roussillon (Isère).
- FAVRE André, ingénieur principal Usine de la Société St-Gobain, à Fenouillet (Hte-Garonne).
- 1894 CORTIN François, inspecteur du service de la voie Compagnie P.-L.-M., Pontarlier (Doubs).
- 1896 GRINAND Jean-François, sergent, 1^{er} génie, Cie N 3 T. Correspondance : 20, rue Joséphin-Soulary, Lyon.
- 1897 SORLIN Félix, en sursis d'appel à la Société Française des Câbles électriques, à Lyon.
- 1898 BERNARD Auguste, chimiste, teinturerie Adolphe Lafont, 23, rue Ste-Pauline, Lyon. Domicile : Chalet des Clochettes, St-Fons (Rhône).
- DELACROIX Jean, sous-lieutenant adjoint à l'Inspection des Forges de Lyon. Actuellement détaché à Dôle (Jura).
- GIRAUD Auguste. Domicile : 34, rue Sala, Lyon.
- LAGRANGE Michel, fabricant de tresses et lacets à St-Genis-Laval (Rhône). Domicile : 198, grande rue, Oullins (Rh.). Engagé volontaire centre automobile de Lyon, Actuellement en sursis d'appel dans son usine pour le service de la télégraphie militaire.
- 1900 FRANCE-LANORD Emile, sous-lieutenant 10^e artillerie à pied, 117^e batterie. S. P. 215.
- 1902 JOUFFRAY Jules, sous-lieutenant commandant la section T M 202, par BCM, Paris.
- TERRAIL Edouard, maréchal des logis au 11^e R.A.P., 106^e batterie, Jouy-en-Josas (S.-et-O.).
- 1903 MORAND Xavier, sous-lieutenant 1^{er} artillerie à pied, 1^{er} groupe de 240 à tracteur, ALGP, n^o 141.

- 1904 BRISSAUD Jean, lieutenant 1^{er} génie, compagnie EL/2. S. P. 8.
— COMERSON Henri, 175^e infanterie, secrétaire au bureau des
Détails. Dépôt intermédiaire, Armée d'Orient. S. P. 517.
- 1906 BEAU François, lieutenant 40^e infant. Armée d'Orient.
S. P. 515.
— CHEVASSU Etienne, détaché station électrique de Molinges
(Jura).
— RENAUD Luc, 44^e infanterie, Ecole Rachel, 140, rue de Ba-
gencux, Montrouge (Seine).
- 1908 BRUNON Paul, chef de fabrication, ateliers Rouveur, Saint-
Etienne (Loire).
— SUR Victor, sous-lieutenant commandant la T M 90, par BCM,
Paris, Groupe Fourot.
- 1909 BAGUE Maurice, automobiliste TM 171, par BCM, Paris. Cor-
respondance : 80, boulevard des Belges, Lyon.
— CHAZIT Jean, lieutenant au 75^e régiment d'infanterie, interné
en Suisse, Villa Fleurie B, Primerose, Ouchy-Lausanne
(Suisse).
- 1910 ROUX-BERGER Pierre, sous-lieutenant section technique de
l'Aéronautique militaire, Paris, 6, boulevard des Invalides.
Domicile : Le Pavillon, par Lusigny (Allier).
- 1911 GOYET Charles, sergent 8^e génie, Cie D/4, La Courade, par la
Couronne, Angoulême (Charente).
— PALANCHON Georges, sergent T.S.F., 8^e génie. S. P. 52.
— ROBERT Philippe, sous-lieutenant radiotélégr., 40^e CA. S.P. 44.
— VAN DOREN Emmanuel, conducteur 118^e artillerie lourde, 3^e
SMA. S. P. 168.
- 1912 HÉLIOT Joseph, sous-lieutenant 8^e génie, Compagnie télégra-
phique. S. P. 85.
— CHAINE Louis, matelot-fourrier à bord du sous-marin « La-
grange », par Toulon (Var).
— MAGNIN Victor, caporal 1^{er} génie, 56^e Section projecteurs.
S. P. 190.
— MORTAMET Joseph, sous-lieutenant commandant la section
1/2 fixe DCA, n° 84. S. P. 24.
— PÉZEYRE Henri, caporal 8^e génie, Parc d'aviation. S. P. 102.
— REYNIER Gaston, ALGP 387, par convois automobiles, Paris.
- 1913 LASNE Marcel, téléphoniste SHR, 17^e bataillon de chasseurs,
Convois autos, par BCM, Paris. A. S. 200.
- 1914 GIRARD Louis, maréchal des logis artillerie, élève à l'Ecole
d'artillerie, Fontainebleau (S.-et-M.).
— POYETON Antoine, sous-lieutenant 8^e génie, Compagnie télé-
graphique. S. P. 52.
— FORNIER Gabriel, matelot-électricien à bord du sous-marin
« Lagrange », par Toulon (Var).
— MOUTERDE Henri, mécanicien, 2^e groupe d'aviation, division
Caudron G. D. E. S. P. 92.

- TENET André, sous-lieutenant 1^{er} génie, commandant la 154^e SPC. S. P. 198.
- VAESSEN Marc, maréchal des logis artillerie, élève à l'Ecole d'artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
- WINCKLER, caporal pilote aviateur moniteur, à Ambérieu-en-Bugey (Ain).
- 3^e A. CAVAT Louis, sous-lieutenant 255^e infanterie. Correspondance : 27, rue Louis, Lyon-Montchat.
- LARGE Joannès, maréchal des logis, 254^e régiment d'artillerie, 25^e batterie. S. P. 195.
- MÉROT André, caporal 8^e génie, T.S.F. Escadr. F 41. S. P. 154.
- RAYNAL Lucien, aspirant 348^e inf., 24^e Cie. S. P. 99.
- TENET Jean, sergent 13^e bataillon alpins, 1^{re} Compagnie de mitrailleuses. S. P. 184.
- TERRON René, 42^e infanterie coloniale, 29^e Compagnie, Armée d'Orient. S. P. 514.
- 2^e A. BAÏSSAS Paul, brigadier téléphoniste, 2^e artillerie de campagne, 58^e batterie. S. P. 221.
- BAÏSSAS Robert, brigadier téléphoniste, 1^{er} artillerie de montagne, 4^e batterie. S. P. 97.
- BRÉGAND Victor, mécanicien breveté. Escadrille C. 30. S.P. 162.
- FOND Pierre, 114^e artillerie lourde, 7^e batterie de 155 long, 5^e groupe. S. P. 164.
- VIDALON Pierre, maréchal des logis 6^e artillerie, 30^e batterie. S. P. 47.

Bibliographie

Le sommaire ou l'analyse de tout ouvrage adressé à la Bibliothèque de l'Association, est inséré au Bulletin suivant leur réception.

Revue Générale de l'Electricité.

N° 1.6 janvier 1917. — L'Etat actuel des théories électriques par *Marcel Brillouin*. La Porcelaine électrotechnique, par la *Chambre syndicale*. Dix ans d'application de la loi sur les distributions d'énergie électrique, par *P. Bougault*. Documentation. Union des syndicats.

N° 2. 13 janvier 1917. — Sur le système électromagnétique de mesures par *E. Brylinski*. L'extension de la distribution de l'électricité dans les grandes villes, par *R. Raymond*. Section économique et financière. Section de législation.

N° 3. 20 janvier 1917. — Essais de polarité des transformateurs, par *Paul Girault*. Représentation en relief de l'énergie distribuée par *A. Ticier*. L'établissement d'un catalogue par *F. Scoumanne*. Union des syndicats.

N° 4. 27 janvier 1917. — La tourbe et l'industrie électrique, par *J. Fichniak*. Les forces hydrauliques de la Suède. Section de législation : La protection de la propriété industrielle, par *A. Taillefer*.

N° 5. 3 février 1917. — Sur les analogies mécaniques des phénomènes électriques, par *J.-B. Pomey*. Les corrosions des surfaces métalliques immer-

gées, causes et remèdes. Le cuivre et la guerre, par *J. Vichniack*. Comment peut-on juridiquement installer des conducteurs électriques sur les terrains des tiers pour relier une usine de production aux endroits d'utilisation, par *Paul Bougault*. Union des syndicats.

N° 6. 10 février 1917. — Le magnéton, par *Pierre Weiss*. Théorie élémentaire du magnétisme, par *J.-B. Pomey*. Les accidents de sustension, par *J. Savolée*. Connexions de fortune pour transformateurs, par *G. Roux*.

N° 7. 17 février 1917. — Les travaux et le rôle scientifique du Laboratoire central d'électricité, par *P. Janet*. Régularisation du régime des cours d'eau utilisés à la production de l'énergie hydro-électrique, par *Paul Léry-Salvador*. Union des syndicats.

N° 8. 24 février 1917. — Conductibilité de l'air et du mica, par *E. Branly*. Les usines hydro-électriques pour traction installées par la Compagnie des chemins de fer du Midi, par *C. Camichel*, *M. Eydoux* et *J. Lhériaud*. Unification des isolateurs de ligne, par *R.-V. Picou*.

N° 9. 3 mars 1917. — Pile à densité et à faible usure locale, par *Ch. Féry*. Applications de transformateurs-suceurs à la ligne électrique à courant monophasé, de Perpignan à Villefranche, par *Ch. Dachary*. Union des syndicats.

N° 10. 10 mars 1917. — La théorie des quanta et sa place dans l'histoire des théories physiques modernes, par *Daniel Berthelot*. Oscillations dans circuits divisés, par *J.-B. Pomey*.

N° 11. 17 mars 1917. — Courants admissibles dans les câbles armés souterrains, par *R.-V. Picou*. Etude économique de la transmission électrique, par *George-P. Roux*. Union des syndicats.

N° 12. 24 mars 1917. — Sur la forme de la décharge électrique dans les tubes à rayons X, par *A. Dauvillier*. La mise en parallèle des stations génératrices, par *M.-J.-S. Peck*. Sur l'éclairage artificiel des ateliers, par *Maurice Leblanc fils*. Commerce de l'Italie en matériel électrique, par *Désiré Pector*.

N° 13. 31 mars 1917. — Note sur les conditions à remplir au point de vue des coups de bélier par les régulateurs des moteurs hydrauliques, par le comte de *Sparre*. Les usines et le réseau de la Société hydro-électrique des Basses-Pyrénées, par *Jacques de Soucy*.

Don de M. A. Lahure, éditeur.

L'Industrie Electrique.

10 février 1917. — Informations. Nécrologie. L'électrification du chemin de fer de l'Etat suédois de Kiruna à Riksgransen. La Radiotélégraphie à grande distance. Académie des Sciences.

25 février 1917. Chronique de la guerre. L'électrolyse des solutions de sulfate de cuivre par l'emploi d'anodes en charbon. Abaque pour le calcul du facteur de puissance d'un réseau au moyen de la méthode des deux wattmètres. Législation.

10 mars 1917. Informations. La stérilisation de l'eau par les procédés utilisant l'électricité. Les Centrales électriques et la petite industrie. Revue de la presse : Magnétisme Berkshire. Emploi du tétrachlorure de carbone dans les interrupteurs à haute tension. Les transformateurs Thovolarson.

25 mars 1917. — Informations. Conditions de fonctionnement en parallèle de deux ou plusieurs stations génératrices éloignées. Le projecteur Sperry. Protection des installations électriques contre les sustensions.



ANNUAIRE DE L'ASSOCIATION

(suite)

Les promotions de 1860 à 1878 ont été publiées sur le Bulletin n° 129 (Octobre 1916).

Les promotions de 1879 à 1884 ont été publiées sur le Bulletin n° 130 (Janvier 1917).

Les promotions de 1885 à 1893 ont été publiées sur le Bulletin n° 131 (Mars 1917).

LISTE PAR PROMOTIONS

DES

ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE CENTRALE LYONNAISE

ABREVIATIONS

m	Membre titulaire à vie.	✳	Légion d'honneur.
m	Membre titulaire.	✳	Palmes académiques.
+	Membre décédé.	✳	Mérite agricole.
☎	Téléphone.	✳	Médaille militaire.
C. O.	Commandeur, officier.	✳	Décorations étrangères.
◎	Médaille de 1870.	✳	Croix de guerre 1914-1917.

PROMOTION DE 1894

- m **BONNETON Henri** (Lyon, 1875), sous-chef de section à la C^e P.-L.-M., Service de la Construction, 4, rue Ste-Hélène, à Lyon. Domicile : 39, rue Franklin, Lyon.
- m **BOURGEOIS Francisque** (Lyon, 1874), a été dessinateur aux ateliers de la Bleuze, Borne d'Anzin (Nord) ; ingénieur chez MM. Gillet et fils, à Lyon. Actuellement teinturier-apprêteur, Maison F. Bourgeois et C^e, 29, rue Duguesclin, Lyon. ☎ 7-94 et 17, rue du Commandant-Faurax. ☎ 8-30. Domicile : 35, rue Malesherbes, Lyon.
- m **BOUVIER Jean** (1874), ingénieur à l'entreprise de travaux publics Fougerolle frères, 103, rue St-Lazare, Paris (IX^e). Directeur de l'entreprise de construction de deux bassins de radoub à double entrée, 8, place Gustave-Lambert, Toulon (Var). Domicile : 31, avenue Vauban, Toulon.
- m **CHAROUSSET Paul** (Cransac, 1873), a été conseiller de l'A. ; dessinateur à la C^e du Gaz de Lyon ; directeur de l'usine à gaz de Monbrison (Loire) ; ingénieur à la C^e des Hts-Fourneaux de Châsse (Isère). Actuellement ingénieur, agent d'usines métallurgiques, 30, rue Vaubecour, Lyon. ☎ 36-48.

- m **COTTIN François** (1874), , inspecteur à la C^e P.-L.-M., service de la voie, Pontarlier (Doubs).
- + **DEUIL Eugène** (1876 — † Lyon, 1913), était constructeur mécanicien à Villeurbanne.
- m **EULER Jean** (Lyon, 1874), associé de la maison J. Euler et Goy (serrurerie et charpentes métalliques), 296, cours Lafayette, Lyon.  11-04.
- m **GOY Auguste** (Jujurieux, 1875), a été conseiller de l'A. ; dessinateur chez MM. Lombard-Gerin et C^e, à Lyon, et dans la Maison J. Euler et fils, à Lyon. Actuellement associé de la Maison J. Euler et Goy (serrurerie et charpentes métalliques), 296, cours Lafayette, Lyon.  11-04. Domicile : 305, cours Lafayette, Lyon.
- m **JAGOT-LACHAUME Noël** (St-Julien, 1869), a été conseiller de l'A. ; dessinateur chez MM. Buffaud et Robatel, à Lyon ; ingénieur aux maisons Fabius-Henriou, à Nancy, à la Sté Alsacienne de constructions mécaniques, à Belfort ; chef du service des installations à la C^e G^e électrique, à Nancy ; directeur de la Sté An. des Tramways électriques d'Epinal (Vosges).  1-64. Domicile : 329, avenue Jean-Jaurès, Lyon.
- + **MENNESSIER Henri** (1873 — † Lyon, 1915). Fut monteur électricien à la Société électrique Edison, à St-Etienne (Loire) ; chef de station à la C^e d'Electricité de la Loire, à St-Etienne ; ingénieur-électricien aux Forges et Aciéries de Huta-Bankowa à Dombrowa (Russie) ; ingénieur-électricien aux Forges d'Onzon, à L'Horme (Loire). Était décolleteur sur tous métaux, à Lyon.
- + **MOUCHIROUD Joseph**, fut préparateur à l'E. C. L. ; était ingénieur civil à Paris.
- m **OLIVIER Louis** (Lyon, 1876), dessinateur, Maison A. Teste et C^e, 20, rue de la Claire, Lyon-Vaise.  5-18 et 13-17. Domicile : Villa Beau-Site, chemin de la Sauvegarde, à Ecully (Rhône).  21.
- m **PALANCHON Henri** (Lyon, 1876), a été ingénieur à l'Usine à gaz de Florence (Italie), et à la Sté du Gaz de Vérone (Italie). Actuellement directeur de la C^e du Gaz de Bourg (Ain). Domicile : boulevard Paul-Bert, à Bourg.
- m **PALLODET Léon** (1875), conseiller, a été préparateur à l'E. C. L. Actuellement ingénieur-constructeur d'ascenseurs et de monte-charges, 28, quai des Brotteaux, Lyon.  31-97.
- m **POLIGARD Eugène** (1872), ingénieur de la Maison Bergougnan et C^e, 9, rue Villaret-de-Joyeuse, Paris (XVII^e). Domicile : 195, avenue du Roule, Neuilly-s.-Seine (Seine).
- m **TORRILHON Armand** (1866), a été fabricant de caoutchouc, à Chamalières (P.-de.-D.). Domicile : 12, avenue de Royat, à Chamalières.  5-06, Clermont-Ferrand.
- m **VALLET Paul** (Charenton, 1875),  O. A., conducteur de travaux à la C^e P.-L.-M., service de la voie, 1^{er} arr., à Paris. Domicile : 3, rue du Bac, Charenton (Seine).
- m **WARTANOVICI Jean** (Bucharest, 1869), chef de l'usine électrique du port de Constantza (Roumanie).

PROMOTION DE 1895

- m **AUBERTY Alfred** (1874), a été ingénieur à la Sté des Forces Motrices de la gare de Grenoble (Isère). Actuellement ingénieur-électricien, Usine du Saillant, par Alassac (Corrèze). Mobilisé en son usine.
- m **BACKES Léon** (Mâcon, 1876), vice-président, a été ingénieur-auxiliaire à la Voirie municipale de Lyon ; ingénieur du Services des Ponts. Maison A. Teste, Moret et C^e, à Lyon. Actuellement ingénieur-constructeur de ponts suspendus et de transporteurs aériens par câbles, professeur à l'E. C. L. et administrateur de l'Aéro Club du Rhône et du Sud-Est. Domicile : 10, cours de la Liberté, Lyon.  13-04. Mobilisé comme contrôleur d'artillerie à l'Inspection des Forges de Paris, 24, rue d'Orléans, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

- m **BAZIN Paul** (1872), ingénieur à la Maison Georges Angst, concessionnaire de la Sté Suisse pour la construction de locomotives et de machines, à Wintherthur (Suisse). Bureau : 175, rue Paradis, Marseille (B.-d.-Rh.). $\#$ 6-23 et 34-49. Domicile : 15, avenue des Ternes, Paris (XVI^e).
- m **BERTHIER Antoine** (1875), a été conseiller de l'A. et préparateur à l'E. C. L. Actuellement ingénieur civil, membre de l'Institut des Actuairens français ; professeur à l'Institut lyonnais des sciences politiques de la Faculté de Droit de l'Université de Lyon ; sous-directeur de la Mutuelle Lyonnaise (Assurances accidents-vie). Bureau : 31, rue Ferrandière. Lyon. $\#$ 23-12. Domicile : 10, quai de la Guillotière, Lyon.
- m **CHAILLET Marcel** (1874), Maison Voisin-Pascal, fabricant de cartons, Lyon. $\#$ 2-86. Domicile : 12, rue Bossuet, Lyon.
- m **CHAMPENOIS Michel** (1876), ingénieur, fabrique de pompes et de cuivrerie, 3, rue de la Part-Dieu, Lyon. $\#$ 20-79. Mobilisé comme contremaître à l'usine de matériel de guerre « L'Eclairage électrique », avenue Leclerc, Lyon.
- m **COLOMBART Charles** (1874), ingénieur-conseil (Etudes, créations, installations); inspecteur des installations mécaniques des affaires départementales à la préfecture de la Seine. Domicile : 41, rue Dautancourt, Paris (XVII^e).
- m **COQUET André** (Villefranche-s.-Saône, 1874), a été chimiste aux Sucreries de Beaumont, Toulès et Tergnier. Actuellement chimiste à la Sucrerie-raffinerie de Briennon-s.-Armançon (Yonne). Mobilisé en son usine.
- + **DACLIN Henri** (1876 — † Lyon, 1916). *Etait ingénieur-constructeur de manomètres, compteurs et appareils de précision à Lyon.*
- m **DÉTARD Louis** (Lyon, 1876), a été ingénieur-auxiliaire à la Voirie municipale de Lyon et chez MM. A. Teste, Moret et C^e, à Lyon. Actuellement ingénieur Maison Jules Paufigue (constructions industrielles), 13, rue Grôlée, Lyon. $\#$ 16-47. Domicile : 85, quai Pierre-Scize, Lyon.
- m **ELLIA André** (1875), a été sous-chef de section à la C^e P.-L.-M., service de la voie, à Ambérieu (Ain). inspecteur de la voie à ladite C^e, à Mouchard (Jura). Actuellement inspecteur de la voie, C^e P.-L.-M., à Bourg (Ain).
- JANIN Joanny** (1875), a été employé au service des Ponts-et-Chaussées (service de la navigation). Domicile : 245, chemin des Pins, Lyon.
- m **JOANNIS de Raymond** (1874), a été fabricant d'appareils électriques à Paris. Actuellement attaché à la Maison L. Gueudelot (fers, tôles, aciers), 75, boulevard Voltaire, Paris (XI^e). $\#$ 908-06.
- m **MONNIOT Joseph** (Le Creusot, 1875), a été ingénieur-représentant à Paris et à Marseille de la Maison Paufigue frères de Lyon (constructions industrielles). Actuellement entrepreneur de maçonnerie, fumisterie et béton armé, constructeur de cheminées d'usines (système breveté) ; expert près les Compagnies d'assurances-incendie. Bureaux, entrepôts et domicile : 1, rue Roussel-Doria, Marseille (B.-d.-Rh.). $\#$ 15-22. Mobilisé comme contrôleur d'artillerie à l'Inspection des Forges de Toulouse. Détaché à St-André-de-Sangonis (Hérault).
- m **MONTRAVEL (de) Henri de TARDY** (Joyeuse, 1873), a été conseiller de l'A. ; chauffeur-mécanicien à la C^e P.-L.-M. ; dessinateur à l'Omnium lyonnais ; ingénieur à la C^e des Forges et Acieries de la Marine et d'Homécourt, à Assally (Loire) ; ingénieur de la Sté de Stéarinerie et Savonnerie de Lyon. Actuellement administrateur délégué des Anciens Etablissements A. Viard et C^e (fonderie et manufacture d'aluminium, cuivre, bronzes, laitons, etc.), 240, route de Genas, Bron (Rhône). $\#$ 2-13, Villeurbanne. Domicile : 14, rue des Dahlias, Lyon. Mobilisé en son usine.
- m **MURIT François** (Lyon, 1876), a été dessinateur au service de la voie à la C^e P.-L.-M. ; chef de service de l'entreprise de construction des Tramways de l'Isère ; ingénieur de la Société d'études et de construction de tramways et chemins de fer, à Lyon ; chef de district aux chemins de fer de ceinture à St-Germain-en-Laye (S.-et-O.). Est actuellement ingénieur service des études, aux Chemins de fer de Ceinture, 16, rue de Londres, Paris (IX^e).

- PERRIN Louis** (1874), monteur électricien à la C^e pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz, succursale de Lyon, 248, avenue de Saxe, à Lyon.
- + **POPIS René**, était dessinateur au parc d'aérostation militaire de (Seine).
- REY Jean-Emile** (1876), sous-chef de gare, Lyon-Saint-Paul.
- m **ROME Joseph** (1875), a été employé à la C^e P.-L.-M., service de la voie, à Lyon ; ingénieur du service des transporteurs aériens de la Maison A. Teste, Moret et C^e, à Lyon-Vaise. Actuellement fabricant de cuivrie et constructeurs d'ascenseurs, monte-charges, etc., 6, cours Gambetta, Lyon. Mobilisé comme contremaître à l'usine de matériel de guerre « L'Eclairage électrique », avenue Leclerc, Lyon.
- m **SCHMIDT Auguste** (Lyon, 1877), titulaire de la médaille d'honneur de l'Association. Actuellement à la C^e P.-L.-M., à Marseille (B.-d.-Rh.).

PROMOTION DE 1896

- m **BAULT Louis** (1877), a été dessinateur chez MM. Gillet, teinturiers à Lyon ; ingénieur, Usine Michelin et C^e, à Clermont-Ferrand (P.-de-D.). Actuellement ingénieur de la Maison Ch. Hostein (constructions métalliques), 11, chemin du Vivier, Lyon. ☞ 16-38. Domicile : 13, place Jean-Macé, Lyon.
- M **BELLET Henri** (Lyon, 1877), a été conseiller de l'A., 35, quai St-Vincent, Lyon. Mobilisé comme contrôleur d'artillerie à l'Inspection des Forges de Lyon.
- + **BRAZIER Roger**, était mécanicien à la C^e P.-L.-M., dépôt de Lyon-Mouche.
- m **COURTET Paul** (Lyon, 1876), dessinateur à la Sté chimique des Usines du Rhône, à St-Fons (Rhône). Domicile : 5, rue des Entrepôts, Lyon-Serin.
- m **COUSANÇA Frédéric** (1874), a été chef de laboratoire aux aciéries d'Imphy (Nièvre) ; ingénieur-adjoint à la direction des Forges et Aciéries de la Basse-Indre (Loire Inf^e) ; directeur-adjoint des usines de « La Volta », à St-Marcel (Savoie). Actuellement ingénieur-conseil à Artemare (Ain). Mobilisé comme contrôleur du génie, à Decazeville (Aveyron).
- m **DUMONT Alexandre** (Lyon, 1875), a été conseiller de l'A. ; dessinateur chez MM. Piguet et C^e (machines à vapeur), à Lyon ; entrepreneur de maçonnerie à Lyon. Actuellement directeur de la Sté An. des Blanchisseries lyonnaises, 23, rue du Bourbonnais, à Lyon. ☞ 4-04. Domicile : 29, rue du Bourbonnais, Lyon-Vaise.
- m **FORAISON Eugène** (Chuyer, 1876), a été dessinateur à la C^e de Fives-Lille, ateliers de Givros ; ingénieur de la Maison Mallet (matériel de chemins de fer et d'entrepreneurs), à Marseille ; conducteur aux services de la construction et de la voie à la C^e P.-L.-M. Actuellement sous-inspecteur à la dite C^e, service de la voie. Avenue de la Gare, à Annemasse (Hte-Sav.).
- + **GIROUD Jean-Baptiste** (Solaise, 1876 — tué à l'ennemi 1915). Fut fabricant de tulle à Lyon ; dessinateur chez MM. Lobin et Druge (constructions mécaniques et fonderies ; à Aix-en-Provence (B.-d.-Rh.) ; dessinateur à la Sté des Moteurs rotatifs Burlat, à Villeurbanne (Rhône) ; dessinateur aux Etablissements Schneider et C^e (bureau d'études de l'artillerie), au Creusot (S.-et-L.) ; était soldat au 109^e rég. territorial d'infanterie.
- m **GOURGOUT Jules** (Miribel, 1877), a été chimiste au laboratoire Revol, à Lyon, et dans diverses usines d'engrais. Actuellement chimiste, directeur des usines de MM. Gauthié et Miribel, à St-Rambert-d'Albon (Drôme).
- m **GRINAND François** (Lyon, 1877), a été conducteur de travaux à la C^e P.-L.-M. (service de la construction), au Fayet et à Moutiers ; et à la Sté des Baïgnolles ; chef de section à la Compania General de Ferro Carriles, à Buenos-Ayres (Rép.-Argentine). Actuellement ingénieur-directeur d'usine en orfèvrerie, 14, rue du Vert-Bois, à Paris. Domicile : 20, rue Joséphin-Soullary, Lyon.

- m. **HABOUZIT Maurice** (Le Puy, 1877), sous-inspecteur au service de la voie C^e P.-L.-M., à Lyon-Perrache, 2. Domicile : 49, rue de Marseille, Lyon. Mobilisé comme lieutenant à la 1^{re} Section des Chemins de fer de campagne, Le Havre (Seine-inférieure).
- † **LABOURIN Cyprien** (1873), était entrepreneur de travaux publics à St-Laurent-du-Pont (Isère).
- LACUIRE Jean** (1875), a été dessinateur chez MM. Paulique frères (constructions industrielles), à Lyon ; représentant de machines agricoles et industrielles, à Narbonne (Aude), et de cycles à Carcassonne (Aude).
- m. **MALLET Justin** (1876), ingénieur-constructeur de matériel de chemins de fer et d'entrepreneurs, 6, boulevard d'Accès, Marseille-Prado (B.-d.-Rh.).
- m. **NOBLAT Alfred** (Châtillon-en-Bazois, 1875), a été ingénieur de la Maison Mallet (matériel de chemins de fer et d'entrepreneurs), à Marseille ; ingénieur de la Sté Michallon et Pailleret (charpentes métalliques et serrurerie), à St-Etienne ; ingénieur représentant industriel, à Tunis ; ingénieur à la C^e du Gaz de Besançon ; ingénieur de la Societa civile per l'illuminazione a gas, à Vérona et à Venezia (Italie). Actuellement ingénieur de ladite Sté à Florence (Italie), 2, viâ Pisana. № 1-89. Mobilisé comme contrôleur du génie. Correspondance : 21, cours Tolstoï, Villeurbanne (Rhône).
- m. **NURY Eugène** (1876), chef d'ateliers aux Forges et Acieries de la Marine et d'Homécourt, à Rive-de-Gier (Loire).
- m. **PETINOT Léon** (1876), a été dessinateur aux filatures Villard, à Artemare (Ain) ; ingénieur à la Northern California Power et C^e, à Redding (Californie). Actuellement ingénieur, 632, River side avenue, Niagara-Falls N.-Y. (Etats-Unis d'Amérique).
- m. **PIOLLET Pierre** (Grenoble, 1877), a été dessinateur à la Sté Nordenfelt, à Paris, conducteur de travaux à la C^e C. G. B. A. (construction de chemins de fer en Rép.-Argentine) ; conducteur de travaux de l'entreprise Esteban Gasco (ciment armé et construction en général), à Buenos-Ayres (Rép.-Argentine). Actuellement ingénieur chef du bureau technique, commission des évaluations, aux chemins de fer de l'Etat argentin. Domicile : 532, Paseo Colon, Bueynos-Aires. Mobilisé comme sous-lieutenant au 11^e régiment d'artillerie à pied, 74^e batterie, à Jouy-en-Josas (S.-et-O.) Correspondance : St-Martin-le-Vinoux, par Grenoble (Isère).
- m. **PRAL Amédée** (1875), spécialités pharmaceutiques, 18, rue la Pérouse, Valence (Drôme).
- m. **TOUCHEBCEUF Joseph** (1875), a été dessinateur aux Etablissements Grammont, à Pont-de-Chéruy (Isère) ; correspondant technique de la Maison Schuckert, à Nuremberg (Allemagne) ; traducteur de la Maison Siemens et Halske, à Charlottenburg (Allemagne). Actuellement chef du service de publicité à la Sté des Etablissements Maljournal et Bourron (constructions électriques), 139, avenue Thiers, Lyon. Domicile : 171, chemin de St-Just à Champvert, Lyon.
- m. **TRIOULET Stanislas** (1876), chef de fabrication aux forges de Gueugnon (S.-et-L.). Mobilisé comme contrôleur d'artillerie à l'Inspection des Forges de Lyon. Correspondance : 36, rue Victor-Hugo, Lyon.

(La suite au prochain numéro)

Voir au verso l'avis concernant la classe 1918.

Avis concernant la Classe 1918

L'appel récent de la classe 1918 a atteint 45 élèves, en cours d'études à l'Ecole. Nous donnons ci-dessous leurs noms :

ACHARD Louis, 84° Art. lourde.	MOUSSET Henri, 54° Artillerie.
AROD Jean, 3° Groupe Aviation.	MAUDOT Jean, 48° Artillerie.
BALAGUY Charles.	MATHEU Henri, 3° Gr. Aviation.
BASTIDE Benoît.	PHILIPPE Louis, Bat. chasseurs.
BECQ André , 8° Génie T.S.F.	PONS Marcel, 27° Infanterie.
BOURGEOIS Marcel, 120° Art. 1.	PRIMET Edouard, 2° Gr. Aviation
BOISSON LÉON.	PAIN Pierre, 75° Infanterie.
CESCHINO Michel.	REBOUD André.
CHABRIER Robert.	RICHARD Edmond, 1 ^{er} Artillerie.
CHADELAUD Marcel, 1 ^{er} Art.	RIFFARD Jacques, méc. marine.
CORNETTE Pierre, 39° Artillerie.	ROZIER Etienne.
DAMEZ Michel, 108° Art. lourde.	SERIN Aimé, 4° Génie.
DENIS Gérard, 1 ^{er} Artillerie.	SERRA Alexandre.
GRANDJEAN Paul, 84° Artillerie.	TERRASSE Maxime, 8° Génie.
GAUDEZ Paul, 107° Art. lourde.	TOURNIER Albert.
GDROL Antoine.	TIROT Raymond.
GONTARD Jean, 5° Artillerie.	JUIF Gustave, 84° Art. lourde.
GOURD Paul, 84° Art. lourde.	VUILLET Pierre, 1 ^{er} Artillerie.
GODARD Joseph, 86° Art. lourde.	GUY François, 86° Art. lourde.
LUCE-CATINOT Léon, 114° Art. 1.	VERICEL Benoît.
LUMPE Henri.	PASSOT Paul.
LAFACE Jean, Aéronaut. St-Cyr.	COSTE Camille.
MONNIER Joseph, 8° Génie T.S.F.	

Nous constatons avec satisfaction l'affectation presque générale à des armes techniques de nos jeunes camarades. Nous leur faisons savoir par la voie de notre Bulletin que nous les considérons désormais des nôtres, et qu'ils bénéficieront de l'envoi de nos communications. La mobilisation les place dans les rangs de la grande famille de l'Association, qui est heureuse de leur offrir son soutien le plus complet. Ils voudront bien nous faire parvenir de suite leurs adresses complètes militaires, tenir notre secrétariat au courant de leurs changements de positions et des faits pouvant survenir dans leur vie militaire.

Au nom de la solidarité qui nous unit, nous recommandons à tous nos sociétaires susceptibles d'être en relations avec nos jeunes appelés, de s'enquérir de leur situation et de faciliter leurs débuts.

Nous recommandons aux jeunes appelés qui, par notre Bulletin, auraient connaissance d'officiers ou de gradés appartenant à leur régiment, Anciens Elèves de l'Ecole, de se présenter à eux ou de demander à notre Secrétariat de signaler leur présence. Ce sera la plus grande satisfaction pour eux de rendre service à leurs jeunes camarades. en leur donnant appuis et conseils.

Avis divers

Pour éviter des pertes dans l'envoi, par suite des changements d'adresse des camarades aux Armées, l'expédition du Bulletin est faite au domicile du sociétaire. Nous prions donc les familles de faire suivre par la poste.

Nos camarades voudront bien se signaler mutuellement chaque publication pour la réclamer à leur famille ou au Secrétariat, en cas de non réception.

Beaucoup de renseignements sur les camarades ont dû être supprimés, par suite de la censure militaire. Notre Secrétariat se charge de faire parvenir, autant qu'il lui est possible, les correspondances (affranchies s'il est nécessaire), aux sociétaires dont les adresses actuelles ne seraient pas connues de nos camarades.

Afin d'éviter des confusions dues à l'homonymie d'un grand nombre de camarades, nous prions les membres de l'Association de toujours faire suivre leur signature de la date de leur promotion et de leur prénom usuel. L'expérience journalière nous oblige à leur recommander également d'écrire très lisiblement les chiffres et les noms propres.

Nous engageons vivement les camarades militaires, à l'occasion d'une permission, à venir rendre visite à notre permanence, rue Confort. (Bureau de 14 h. à 17 h.).

Notre Secrétariat, 24, rue Confort, est en fonctionnement normal. Toute correspondance doit être adressée à :

***Monsieur le Secrétaire de l'Association des Anciens Elèves
de l'Ecole Centrale Lyonnaise, 24, rue Confort, LYON.***

Téléphone : 48-05

Samedi 19 Mai

A 19 heures 30

DINER DE GUERRE

Prix : 4 francs

Brasserie-Restaurant des Archers

Rue de l'Hôtel-de-Ville (angle rue des Archers)

(Salle réservée au premier étage)

Pour la bonne organisation, se faire inscrire au Secrétariat (Tél. 48-05). Nous prions les fidèles camarades de ces petites réunions, de faire de la propagande individuelle auprès de leurs amis et camarades de promotion, pour les engager à se joindre à eux.

Réunions hebdomadaires au local

24, rue Confort

Les Samedis de 20 heures à 22 heures

GROUPE DE PARIS

Tous les camarades résidant actuellement à Paris ou s'y trouvant de passage sont convoqués aux Réunions de guerre du groupe qui ont lieu le **PREMIER JÉUDI DE CHAQUE MOIS**, à partir de 20 heures.

GRANDE BRASSERIE VICTOR (Salle réservée)

28, Boulevard des Batignolles (Métro : Clichy ou Rome)

Ces soirées sont précédées d'un petit diner facultatif, qui réunit les convives, à 19 heures, au même local. (Prix : 3 fr. 50).
Le présent avis tient lieu de convocation.